Rapport d'activité

2017

SOMMAIRE

L'EDITO DE VINCENT MONADÉ, PRESIDENT DU CNL page 3

CHIFFRES CLES page 5

LES MISSIONS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE page 7

L'ACTIVITE DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE EN 2017 page 9

- Panorama général des aides en volume et en valeur page 9
- Panorama des aides par nature de bénéficiaire page 11
- Panorama des aides par domaine éditorial page 36
- La politique territoriale page 39
- L'action internationale page 40
- Les études page 41
- Les grands événements littéraires page 44

LES MOYENS ET L'ORGANISATION DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE page 47

- Les moyens page 47
- L'organisation page 51

ANNEXES page 53

- Répartition détaillée des aides attribuées, de 2015 à 2017 page 53
- Répartition géographique des aides 2017 page 54

L'EDITO DE VINCENT MONADÉ, PRESIDENT DU CNL

2017 aura été, pour le Centre national du livre, une année de mutations.

Année charnière, elle nous aura permis de préparer la dématérialisation des demandes d'aides du CNL. En 2018, tous nos demandeurs déposeront leur dossier en ligne, à travers le portail en ligne DUMAS. Cette évolution n'a qu'un but : simplifier la vie des professionnels, qu'ils soient demandeurs ou membres des commissions. Le CNL doit être un établissement au plus près de ses publics, demander des aides doit être simple, obtenir un soutien, clair. La dématérialisation est une première étape. En 2018, nous simplifierons les dossiers de demandes.

L'action déterminée conduite par l'établissement en direction des auteurs porte ses fruits. En 2017, suite à l'exigence portée par le CNL de rémunérer les auteurs intervenants dans leurs débats, les festivals et salons littéraires que nous soutenons ont reversé deux millions d'euros de droits aux auteurs. Le budget que nous avons adopté pour 2018 renforce encore cette priorité de l'action du CNL.

Le devoir de notre établissement est d'adapter ses dispositifs d'aides aux nouveaux enjeux des professions. Notre rôle est clair : proposer, dans chaque secteur, des aides efficaces. Ainsi, en 2017, notre nouveau dispositif d'aides dédié au développement des maisons d'édition, en matière de production de livres numériques ou de promotion de leurs publications et auteurs, a été consommé dans son intégralité. Nous doublerons ce soutien cette année.

2017 aura été, pour Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse, l'année de la confirmation. Succès public, elle aura permis la réalisation de plus de 4 000 évènements et réuni 500 000 personnes. La fête s'est installée parmi les rendez-vous estivaux des Français. Le prochain rendez-vous, du 11 au 22 juillet 2018, aura à confirmer cet engouement.

Le CNL est engagé, depuis plus de 70 ans, auprès des professionnels, à leur service. Nous avons, en 2017, engagé le chantier de la réforme de nos aides aux bibliothèques, qui aboutira en 2018. Nous avons évalué notre dispositif de soutien à la librairie, l'aide VAL, qui sera profondément transformée cette année.

Le chemin qui est devant nous est clair, continuer sur le chemin des réformes pour être plus efficaces encore auprès des professionnels, accompagner les grandes évolutions voulues par la ministre de la Culture, telle l'éducation artistique et culturelle, agir, avec les auteurs, les éditeurs et les libraires, pour l'intérêt de la chaîne du livre.

Empruntons-le.

CHIFFRES CLES DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE EN 2017

✓ **22 dispositifs d'aide développés par métier**
au bénéfice des auteurs, des traducteurs, des éditeurs, des librairies, des bibliothèques ou des organisateurs de manifestations littéraires

✓ **près de 300 experts, répartis en 24 commissions ou comités,**
examinent les demandes d'aides et émettent un avis soumis au président du CNL

✓ **3 402 demandes d'aide examinées en commission ou comités**
hors demandes de labellisations et d'agréments
154 demandes de labels et agréments : 136 librairies indépendantes de référence (LiR) et librairies de référence (LR), 18 librairies francophones de référence (LFR).

✓ **2 227 aides allouées** dont

302 aides aux auteurs et traducteurs
1 005 aides aux éditeurs
195 aides aux revues
338 aides aux librairies
164 aides aux bibliothèques
184 aides aux organisateurs de manifestations littéraires
1 aide à un producteur-éditeur de services numériques
38 aides aux structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre

112 labels et agréments attribués : 84 librairies indépendantes de référence (LiR), 16 librairies de référence (LR), 12 librairies francophones de référence (LFR).

✓ **500 000 participants à plus de 4 000 événements gratuits, partout en France,**
dans le cadre de Partir en livre, grande fête du livre pour la jeunesse, organisée par le CNL

✓ **26,9 M€ issus de deux taxes affectées, seules ressources du CNL**

✓ **24,5 M€ attribués au titre des aides**

LES MISSIONS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Etablissement public à caractère administratif, placé sous tutelle du ministère de la Culture, le Centre national du livre (CNL) est l'héritier de la Caisse nationale des lettres, créée en 1946 (loi du 11 octobre). Régi par le décret du 19 mars 1993 modifié, le CNL a pour missions de favoriser la création, l'édition, la diffusion et la promotion des œuvres littéraires ou scientifiques les plus qualitatives, à travers des actions de soutien aux professionnels de la chaîne du livre, qu'il s'agisse d'auteurs, de traducteurs, d'éditeurs, de libraires, de bibliothécaires, d'organisateurs de manifestations littéraires ou de structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre

Ces actions de soutien répondent à un double objectif, à la fois culturel et économique. Culturel, par un soutien à la création littéraire et à la diffusion des œuvres auprès du public ; économique, par un soutien à la prise de risque intrinsèque aux choix des acteurs de la chaîne du livre, notamment en matière de création et de diffusion culturelle la plus large. Par ailleurs, le CNL est aussi un lieu d'échanges entre professionnels du livre, ce qui lui confère une place particulière au cœur du secteur.

Un établissement au service du livre et de la lecture depuis 1946

Le CNL a pour missions :

- d'offrir à tous les professionnels et amateurs du livre imprimé et numérique un centre permanent de rencontres et de dialogues ;
- d'encourager tous les modes d'expression littéraire et de concourir à la diffusion, sous toutes ses formes, des œuvres littéraires ;
- de contribuer au développement économique du livre ainsi qu'au maintien et à la qualité des réseaux de diffusion du livre et de la lecture ;
- de participer à la défense et à l'illustration de la langue et de la culture françaises ;
- de favoriser la traduction d'œuvres étrangères en français et d'œuvres françaises en langue étrangère ;
- d'intensifier les échanges littéraires en France et à l'étranger et de concourir à toutes actions pour la promotion de la lecture et du livre susceptibles de contribuer à la diffusion et au rayonnement du livre français ;
- de favoriser les commandes par les bibliothèques, les établissements culturels et les librairies, en France et à l'étranger, des ouvrages de langue française dont la diffusion présente un intérêt culturel, scientifique, technique ou touchant à la francophonie.

PANORAMA GENERAL DES AIDES EN VOLUME ET EN VALEUR

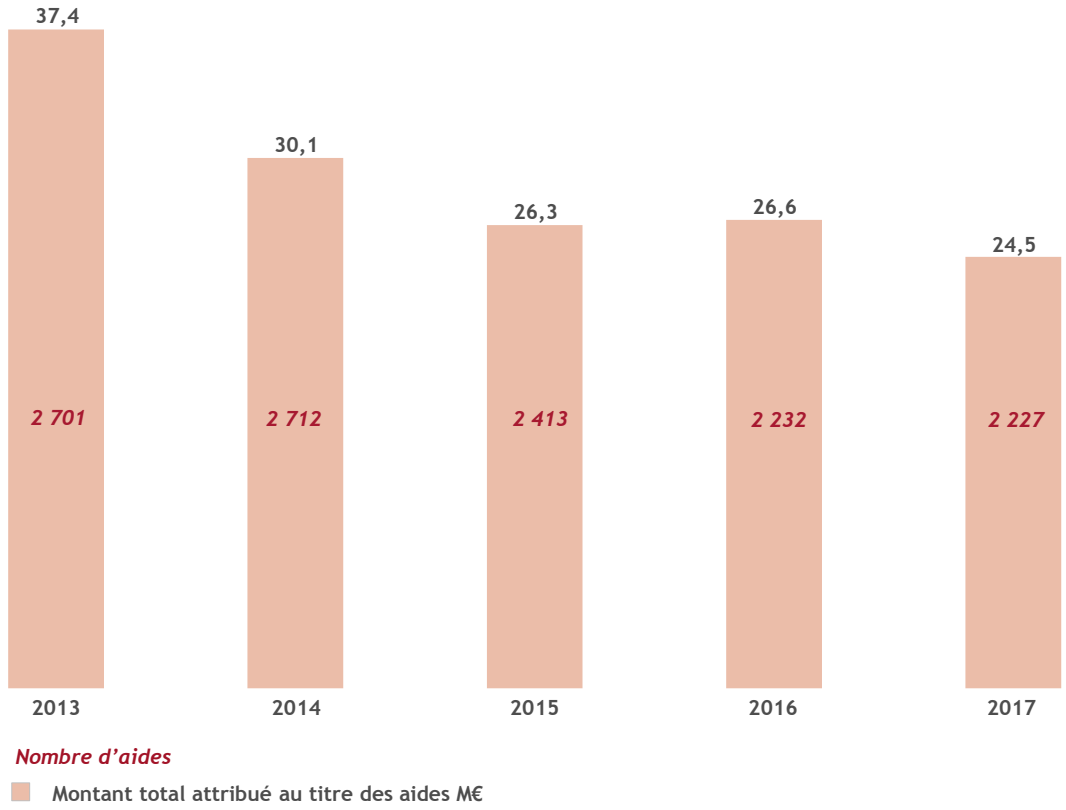

Comparativement à 2016, les aides allouées par le CNL en 2017 sont quasiment stables en volume global (passant de 2 232 aides allouées en 2016 à 2 227 en 2017) et en médiane (de 3 738 € en 2016 à 3 640 € en 2017), mais sont en retrait de près de 8 % en valeur (de 26,6 M€ à 24,5 M€). Cette diminution s'explique notamment par un soutien moins important à la Bibliothèque nationale de France (de 5,5 M€ en 2016 à 4,5 M€ en 2017), pour le chantier de numérisation patrimoniale qui nécessite désormais moins d'investissement de la part du CNL.

Au-delà d'un contexte sectoriel en transformation constante, dont les perspectives sont parfois incertaines, et des contraintes budgétaires qui s'imposent à lui, le CNL cherche à accompagner au mieux et au plus juste les professionnels du livre.

A cet effet, et dans le prolongement des enjeux de modernisation de l'action publique (MAP)[2] auxquels il souscrit, l'établissement s'est engagé à évaluer ses dispositifs d'aide, à compter de 2016-2017.

[1] Pour mémoire, à compter du 1er janvier 2016, comme d'autres établissements publics, le Centre national du livre a mis en œuvre et appliqué le décret n° 2012-1246, du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Depuis, l'activité de l'établissement est donc analysée au regard de la nomenclature GBCP, selon des périmètres sensiblement différents de ceux des exercices précédents, rendant inopérants les comparatifs pluriannuels détaillés.

[2] *cf.* portail www.modernisation.gouv.fr et circulaire MAP n° 5629/SG du 7 janvier 2013.

Visant à apprécier une action publique, en comparant ses résultats aux objectifs initiaux et aux moyens mis en œuvre, ce principe d'évaluation permet de mener une politique adaptée, grâce à l'analyse de critères standards portant sur son efficacité, son efficience, sa cohérence, son utilité ou sa pertinence.

Dans ce cadre, le CNL a ainsi déjà évalué deux dispositifs : la subvention pour la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale en librairie, dont les propositions d'évolution ont été soumises au conseil d'administration du 22 juin 2017, pour une mise en œuvre en 2018 ; les bourses aux auteurs et illustrateurs, dont les propositions d'évolution seront présentées en 2018.

PANORAMA DES AIDES PAR NATURE DE BENEFICIAIRE

Les missions du CNL bénéficient à l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre (auteurs, traducteurs, éditeurs d'ouvrages et de revues, bibliothèques, librairies, organisateurs de manifestations littéraires ou porteurs de projets de services numériques) et aux structures qui les représentent, les accompagnent ou les promeuvent.

	Nombre de demandes	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'aides	**Montants en M€**
Auteurs et traducteurs	590	302	302	**2,29**
Editeurs hors revues	1 691	321	1 005	**5,20**
Revues	206	135	195	**0,82**
Librairies [1]	410	279	338	**3,45**
Bibliothèques [2]	181	89	164	**5,10**
Porteurs projets services numériques	10	1	1	**0,02**
Organisateurs manif. littéraires	276	172	184	**2,21**
Structures accomp. / valorisation	38	35	38	**5,38**
TOTAL	**3 402**	**1 334**	**2 227**	**24,47**

+ 154 demandes de labels et agréments pour 84 LIR, 16 LR et 12 LFR attribués

1. dont 11 conventions territoriales en faveur des librairies, pour un montant total de 0,66 M€.
2. dont BnF (Bibliothèque nationale de France), pour un montant total de 4,5 M€.

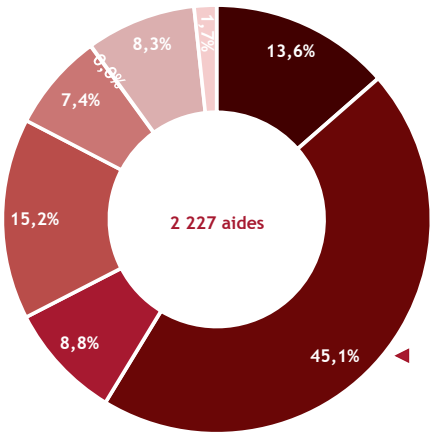

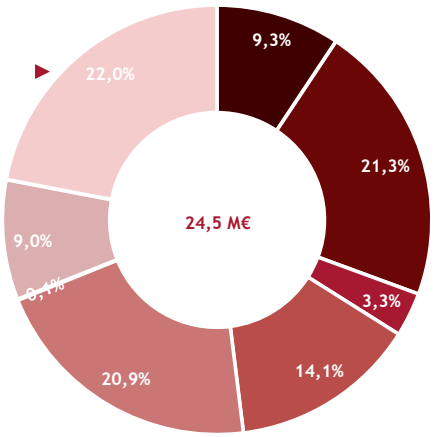

Auteurs et traducteurs
Editeurs hors revues
Revues
Librairies
Bibliothèques
Porteurs projets services numériques
Manifestations littéraires
Structures

► le plus aidé

Les premiers bénéficiaires du soutien du CNL sont d'abord les structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre, aidées soit pour leurs activités annuelles soit pour des projets spécifiques, à hauteur de 5,4 M€ au total.

Comme les années précédentes, les éditeurs bénéficient également d'un soutien particulièrement significatif, avec 1 005 aides pour un montant total de 5,2 M€, notamment pour la publication d'ouvrages (2,1 M€), la traduction d'ouvrages (1,9 M€) et le développement numérique (0,6 M€).

Viennent ensuite, en valeur :

- le soutien aux bibliothèques, avec un appui toujours très fort à la Bibliothèque nationale de France, pour la numérisation patrimoniale (4,5 M€ au total) ;

- le soutien aux librairies, avec une attention particulière portée aux aides économiques (1,6 M€ au total, en prêts et subventions) ;

- le soutien aux auteurs et traducteurs avec, notamment, une aide importante à la création *via* des bourses (2,1 M€) ;

- le soutien aux organisateurs de manifestations littéraires, avec un accompagnement spécifique aux projets présentés dans le cadre de Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse (0,2 M€).

LE SOUTIEN AUX AUTEURS ET AUX TRADUCTEURS

Le soutien du CNL aux auteurs se décline principalement en bourses de création et bourses de résidence visant à permettre à des auteurs ou des illustrateurs de dégager du temps, pour mener à bien un projet personnel d'écriture ou d'illustration, à des fins de publication. Destiné aux auteurs et illustrateurs professionnels, utilisant la langue française et ayant déjà été publiés à compte d'éditeur, ce dispositif est également accessible aux auteurs non francophones, traduits et publiés en Français et résidant en France depuis plus de cinq ans.

Les traducteurs peuvent, quant à eux, bénéficier de bourses de traduction (traduction des langues étrangères vers le français) et de bourses de séjour (traduction du français vers les langues étrangères), dont l'objectif est de favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France et des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité.

A cela s'ajoutent la bourse Cioran, qui récompense un projet d'écriture d'essai à caractère philosophique ou littéraire, et les allocations annuelles, qui viennent compenser les difficultés financières liées au grand âge ou à la maladie d'un nombre restreint d'auteurs vivants ou de familles d'auteurs décédés, dont l'œuvre publiée est particulièrement remarquable.

En 2017, 302 aides ont été attribuées aux auteurs et traducteurs pour un montant total de 2,29 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Bourses auteurs (création)	191	1 778 000 €
Bourses auteurs (résidence)	29	120 000 €
Ensemble bourses auteurs	**220**	**1 898 000 €**
Ensemble bourses traducteurs	**62**	**220 000 €**
Allocations annuelles aux auteurs	**19**	**152 000 €**
Bourse Cioran	**1**	**18 000 €**
TOTAL AUTEURS ET TRADUCTEURS	**302**	**2 288 000 €**

Montants individuels alloués les plus importants, hors allocations annuelles
8 bourses d'année sabbatique de 28 000 € chacune.
1 bourse Cioran de 18 000 €.
54 bourses de création de 14 000 € chacune.

Bourses aux auteurs
220 bourses (1,9 M€), dont 8 bourses d'année sabbatique (de 28 000 € chacune), 153 bourses de création (54 de 14 000 € chacune et 99 de 7 000 € chacune), 30 bourses de découverte (de 3 500 € chacune) et 29 bourses de résidence (10 de 6 000 € chacune, 11 de 4 000 € chacune et 8 de 2 000 €).

Bourses aux traducteurs
6 bourses de traduction (2 de 7 000 € chacune et 4 de 3 500 € chacune).
56 bourses de séjour aux traducteurs étrangers (10 de 6 000 € chacune, 20 de 4 000 € chacune et 26 de 2 000 € chacune).

Les bourses de création aux auteurs et illustrateurs

En permettant aux auteurs et illustrateurs de dégager du temps au profit de leurs projets de création littéraire, les bourses du CNL contribuent à la qualité et à la diversité de la création des auteurs, qu'ils soient créateurs, essayistes ou illustrateurs.

En 2017, ont notamment bénéficié d'une bourse aux auteurs ou illustrateurs :

Daniel Danis, dans la catégorie « théâtre ». Auteur largement reconnu, Daniel Danis n'hésite pas à expérimenter différentes formes d'écriture et de représentation théâtrales. Il a bénéficié d'une bourse d'année sabbatique pour un projet de longue haleine, intitulé *Flora*, décliné en 12 épisodes de 30 minutes.

David Dufresne, dans la catégorie « histoire, sciences de l'Homme et de la société ». Auteur de chroniques remarquées sur le métro parisien, David Dufresne a bénéficié d'une bourse de création pour *New Moon, café de nuit joyeux*, un essai mi-historique, mi-autobiographique, sur l'un des hauts lieux de la vie nocturne parisienne.

Sorour Kasmaï, dans la catégorie « roman ». Mêlant tragique et humour, dans une belle et juste écriture, Sorour Kasmaï explore les méandres de la société iranienne. Elle a bénéficié d'une bourse de création pour *Don Juan, Ardeshir Pakdoust et les autres*, né de sa rencontre avec un ancien détenu de la prison d'Evin à Téhéran.

Violaine Leroy, dans la catégorie « jeunesse ». Illustratrice de romans graphiques, d'albums jeunesse ou pour la presse, Violaine Leroy a bénéficié d'une bourse de création pour *Uani* (« là-bas » en inuit), un projet d'album autour d'un voyage silencieux, véritable parcours initiatique.

Jean Pavans, dans la catégorie « littérature classique ». Traducteur célèbre d'Henry James, Jean Pavans a bénéficié d'une bourse d'année sabbatique pour se consacrer à un essai sur les rapports entre Baudelaire et sa mère, entremêlé d'éléments autobiographiques.

Dominique Sigaud, dans la catégorie « roman ». Dotée d'une véritable puissance narrative, Dominique Sigaud a bénéficié d'une bourse d'année sabbatique pour *Colline*, qui revient sur son expérience traumatique au Rwanda, en tant que journaliste indépendante, et la découverte de survivants Tutsis après une nuit de massacre.

Les bourses de résidence

En attribuant une rémunération aux écrivains, illustrateurs ou traducteurs (des langues étrangères vers le français) invités par une structure, les bourses de résidence permettent aux auteurs de mener à bien un projet d'écriture, d'illustration ou de traduction relevant des domaines littéraires soutenus par le CNL (arts, bande dessinée, jeunesse, littérature classique, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, roman, sciences humaines et sociales, théâtre) et, le cas échéant, de participer à un projet d'animation littéraire.

En 2017, ont notamment bénéficié d'une bourse de résidence :

Azad Ziya Eren. Auteur et poète turc, Azad Ziya Eren a bénéficié d'une bourse de résidence de trois mois au centre Intermondes de La Rochelle (Nouvelle-Aquitaine) pour deux romans, *Zagros, fils de Chronos* et *Le voyage d'Alexandre Papillon*, et une œuvre destinée à la jeunesse, *Miguel le hamster, l'espoir en bandoulière*.

Julie Escoriza. Diplômée de la haute école des arts du Rhin de Strasbourg et dotée d'un style dynamique tout en finesse, Julie Escoriza a bénéficié d'une bourse de résidence de trois mois à La Marelle, à Marseille (PACA), pour un projet jeunesse intitulé *Dimanche*.

Nawel Louerrad. Jeune auteure algérienne remarquée, Nawel Louerrad a bénéficié d'une bourse de résidence de deux mois avec l'association Spéléographies de Rennes (Bretagne), pour son projet de bande dessinée *La loy de guerre*.

Olivier Rolin. Auteur largement reconnu, Olivier Rolin a bénéficié d'une bourse d'un mois dans le cadre d'une résidence fluviale, portée par l'Association Caranusca (Grand Est). Pour cette résidence innovante, autour de son projet de roman *Chroniques embarquées*, une péniche est partie de Namur en Belgique, pour rallier Strasbourg, en plusieurs escales de rencontre avec le public.

Ali Zamir. Jeune auteur comorien remarqué et plusieurs fois primé, Ali Zamir a bénéficié d'une bourse de résidence de trois mois à Montpellier (Occitanie), pour son projet de roman *Dire la tragédie du monde et l'espoir d'une culture universelle*.

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français.
Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France dans toute leur diversité, en permettant aux traducteurs confirmés de consacrer du temps, en France ou à l'étranger, à un projet individuel et personnel de traduction de grande ampleur, à des fins de publication.

En 2017, ont notamment bénéficié d'une bourse de traduction :

Gérard Meudal. Traducteur littéraire de l'anglais, Gérard Meudal a bénéficié d'une bourse pour la traduction depuis l'américain du roman *4 3 2 1*, de Paul Auster.

Rosie Pinhas-Delpuech. Traductrice littéraire de l'hébreu et du turc, Rosie Pinhas-Delpuech a bénéficié d'une bourse pour la traduction depuis l'hébreu du roman *Le troisième temple*, de Yishaï Sarid.

Esther Sermage. Traductrice littéraire du suédois, Esther Sermage a bénéficié d'une bourse pour la traduction du roman *Mary*, de Aris Fioretos.

Julie Sibony. Traductrice littéraire de l'anglais et de l'espagnol, Julie Sibony a bénéficié d'une bourse pour la traduction depuis l'anglais (Royaume-Uni) du roman *L'accusé du Ross-Shire*, de Graeme Macrae Burnet.

Les bourses de séjour pour les traducteurs du français vers les langues étrangères.
Les bourses de séjour pour les traducteurs du français vers les langues étrangères visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité, en offrant aux traducteurs étrangers la possibilité de séjourner en France pour y mener un projet de traduction d'un ouvrage français à des fins de publication.

Cette année, le CNL a souhaité renforcer l'accompagnement de ces traducteurs étrangers, tant dans leurs demandes d'aides que dans l'organisation de leur venue en France lorsqu'ils bénéficient d'une bourse.

Ces bourses ayant également vocation à développer le réseau des traducteurs professionnels du français vers les langues étrangères, des rencontres avec les différentes associations de traducteurs, notamment l'Association des Traducteurs Littéraires de France (ATLF), leur sont par ailleurs proposées.

En 2017, ont notamment bénéficié d'une bourse de séjour :

Mohamed Ben Salah, bénéficiaire d'une bourse de séjour de trois mois pour la traduction en arabe des *Œuvres complètes*, de René Char (éditions Gallimard), à paraître aux éditions Dar Aram en Tunisie.

Tomas Havel, bénéficiaire d'une bourse de séjour de trois mois pour la traduction en tchèque de *Règne animal*, de Jean-Baptiste Del Amo (éditions Gallimard), à paraitre aux éditions Malvern en République tchèque.

Lihong Ma, bénéficiaire d'une bourse de séjour de trois mois pour la traduction en chinois de *Virginia Woolf*, de Viviane Forrester (éditions Albin Michel), à paraître aux éditions de la Maison de l'éducation du Heilongjiang en Chine.

Nedka Kapralova, bénéficiaire d'une bourse de séjour d'un mois pour la traduction en bulgare de l'ouvrage *Les rythmes au Moyen Age*, de Jean-Claude Schmitt (éditions Gallimard), à paraître aux éditions Iztok-Zapad en Bulgarie.

Mojka Zbona, bénéficiaire d'une bourse de séjour d'un mois pour la traduction en slovène de la *Théorie du nuage*, d'Hubert Damisch (éditions du Seuil), à paraître aux éditions Studia humanitatis en Slovénie.

La bourse Cioran

Décernée chaque année à un auteur de langue française afin de lui permettre de mener à bien un projet d'écriture d'essai de facture libre, à caractère philosophique ou littéraire, la bourse Cioran a été créée grâce au legs sur les droits d'auteur de l'œuvre d'Emil Cioran, fait au CNL par Simone Boué, sa compagne.

En 2017, cette bourse a été attribuée à **François Bon**, pour son projet d'essai intitulé *1925 : une année de Lovecraft*. Romancier, essayiste, traducteur, dramaturge, biographe, mais aussi pionnier de la littérature en ligne, François Bon a publié une trentaine de livres, dont *Sortie d'usine* (Minuit, 1982), *Pour Koltès* (Les Solitaires intempestifs, 2000) *et Rock'n roll. Un portrait de Led Zeppelin* (Albin Michel, 2008). Ambitieux et original, ce projet d'essai explore l'année 1925 d'Howard Phillips Lovecraft (1890-1937), et propose un nouvel éclairage sur l'un des maîtres de la littérature fantastique du XX^{e} siècle.

Les allocations annuelles aux auteurs

Les allocations annuelles visent à pallier les difficultés financières chroniques ou de moyen terme, liées au grand âge ou à la maladie, d'auteurs dont l'œuvre publiée a incontestablement contribué au rayonnement de la littérature d'expression française, ou à soutenir les ayants droit pendant une période limitée consécutive au décès d'un auteur. En 2017, ce dispositif à caractère social a bénéficié à près de vingt personnes.

LE SOUTIEN AUX EDITEURS

Le soutien du CNL aux éditeurs se décline en subventions et en prêts visant à accompagner la prise de risque économique d'un éditeur en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée, sous format imprimé et/ou numérique, accessible au plus grand nombre. Ces aides ont, par exemple, vocation à permettre aux éditeurs de baisser leur prix de vente, augmenter le tirage d'un ouvrage, se lancer dans la numérisation de leur production ou encore mettre en œuvre des projets de développement.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la publication d'ouvrages, d'œuvres complètes ou de collections, des subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction) et des subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction).

Depuis juin 2017, le CNL accompagne également, par une subvention au développement des maisons d'édition, les éditeurs portant des projets de production de livres numériques ou de promotion de leurs publications et auteurs.

A cela s'ajoutent des subventions attribuées au titre du développement numérique, pour la numérisation rétrospective ou la diffusion numérique de documents sous droits, pour la publication numérique ou la diffusion numérique d'un catalogue de nouveautés et pour le développement de services numériques. Enfin, le CNL soutient le développement économique des éditeurs à travers l'attribution de prêts à taux zéro.

En 2017, 1 005 aides ont été attribuées aux éditeurs pour un montant total de 5,2 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Publication[1]	449	2 117 650 €
Traduction (intraduction)	272	1 231 970 €
Traduction (extraduction)	227	627 380 €
Développement numérique[2]	19	627 950 €
Développement maisons d'édition (volet promotion)[3]	32	202 100 €
Ensemble subventions	**999**	**4 807 050 €**
Prêts économiques éditeurs	**6**	**395 000 €**
TOTAL EDITEURS	**1 005**	**5 202 050 €**

1. dont 6 subventions aux grands projets, pour un montant total de 0,17 M€.
2. dont production livres numériques (volet numérique du dispositif d'aide au développement des maisons d'édition), services numériques portés par des éditeurs, numérisation rétrospective ou diffusion numérique de documents sous droits, publication numérique ou diffusion numérique de catalogues de nouveautés.
3. volet promotion du dispositif d'aide au développement des maisons d'édition.

Montants les plus importants alloués par titre

Europa, notre histoire, collectif, Les arènes, 30 000 € (grands projets publication)
Intégrale des écrits, André Bazin, Macula, 30 000 € (grands projets publication)
Jérusalem, Alan Moore, Inculte/La Dernière marge, 30 000 € (grands projets publication)
Jésus. L'encyclopédie, collectif, Albin Michel, 30 000 € (grands projets publication)
Le dernier des Mohicans, James F. Cooper, Gallmeister, 30 000 € (grands projets publication)
L'invention du pop, Pascal Rousseau, Hazan, 21 000 € (publication)
Une histoire des camps de concentration nazis, N. Wachsmann, Gallimard, 21 000 € (intrad.)
Transbordeur : photographie, histoire, société, collectif, Macula, 20 550 € (publication)
Histoire dessinée de la France, coll., La Découverte/Revue dessinée, 18 000 € (grands projets)
Bonaparte, Patrice Gueniffey, Gallimard, 17 636 € (extraduction)
Les oiseaux de Guyane, Tanguy Deville, Biotope, 15 870 € (publication)
Lettres, volume 4, Samuel Beckett, Gallimard, 15 760 € (intraduction)
Martin Buber. Sentinelle de l'humanité, D. Bourel, Albin Michel, 14 532 € (extraduction)
Œuvres complètes, René Char, Gallimard, 14 008 € (extraduction)
Ecrits choisis des année 40 – Art et culture, C. Greenberg, Macula, 14 000 € (publication)

Les subventions à la publication d'ouvrages
En prenant en charge une partie des coûts d'édition papier et/ou numérique d'un projet non encore publié, les subventions du CNL à la publication accompagnent la prise de risque économique des éditeurs, en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée. Si l'aide est envisagée par projet en matière de publication d'ouvrages, elle est également ouverte à l'édition et/ou à la traduction d'ouvrages exceptionnels, d'œuvres complètes, de grandes correspondances ou au lancement/développement d'une collection.

En 2017, ont notamment bénéficié d'une subvention à la publication d'ouvrages :

Le clan Spinoza, de Maxime Rovere, éditions Flammarion, dans la catégorie « philosophie ». Mobilisant toutes les ressources du roman, cet ouvrage foisonnant, original et palpitant suit les destins capricieux des familles, des amours, des amitiés et des idées du philosophe néerlandais, et en propose ainsi une figure inédite.

Les amours suspendues, de Marion Fayolle, éditions Magnani, dans la catégorie « bande dessinée ». Prix spécial du jury au Festival international de la bande dessinée d'Angoulême en 2018 et riche de métaphores graphiques détaillant subtilement les rapports humains, cet ouvrage explore les sentiments d'un homme marié envers d'autres femmes dont il conserve le souvenir dans une chambre secrète.

Les chiffonniers de Paris, d'Antoine Compagnon, éditions Gallimard, dans la catégorie « littérature classique ». Plongée dans la vie nocturne et les bas-fonds parisiens, cette synthèse vertigineuse retrace toute l'histoire sociale, politique et littéraire du XIX^{e} siècle, par une exploration érudite du monde des chiffonniers et des mythes qui les entourent.

Ma maîtresse forme, de Sophie Loizeau, éditions Champ Vallon, dans la catégorie « poésie ». Célébrant la terre matricielle, les animaux ou encore l'enracinement, ce recueil de poèmes explore les liens entre nature et écriture.

Histoire du monde au XIX^{e} siècle, sous la direction de Pierre Singaravélou et Sylvain Venayre, éditions Fayard, dans la catégorie « histoire, sciences de l'homme et de la société ». Réunissant les contributions de près de cent historiennes et historiens, cette somme pluridisciplinaire explore les mutations et les processus historiques qui ont affecté le monde entier au XIX^{e} siècle, en attestant de la grande diversité de la planète et de l'existence de modernités alternatives, mais aussi de dynamiques d'intégration mondiale et d'une exacerbation des identités.

Les subventions aux grands projets
En prenant en charge une partie des coûts d'édition, de traduction d'ouvrages exceptionnels - au regard de leur ampleur, de leur qualité littéraire ou scientifique et des coûts engagés -, des frais de lancement ou de développement d'une collection, les subventions aux grands projets accompagnent la prise de risque économique des éditeurs, en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2017, ont notamment bénéficié d'une subvention aux grands projets :

Europa, notre histoire, sous la direction d'Etienne François et Thomas Serrier, éditions Les Arènes, dans la catégorie « histoire, sciences de l'homme et de la société ». Réunissant les contributions de 109 historiens et intellectuels du monde entier, cette somme inédite propose une traversée de 25 siècles pour raconter les héritages, les ombres et les lumières d'un continent.

Histoire dessinée de la France, éditions La Revue dessinée/La Découverte, dans la catégorie « bande dessinée ». Prévue sur 5 ans, cette collection de vingt ouvrages s'appuie sur une démarche originale et innovante, associant historiens et dessinateurs sur une période donnée. Deux volumes ont d'ores et déjà été publiés dans ce cadre : *La Balade nationale : les origines*, d'Etienne Davodeau et Sylvain Venayre ; *L'Enquête gauloise : de Massilia à Jules César*, de Jean-Louis Brunaux et Nicoby.

Jérusalem, d'Alan Moore, traduit de l'anglais par Claro, éditions Inculte/La dernière marge, dans la catégorie « littératures étrangères ». Monumental récit-monde protéiforme, ce roman transforme la ville de Northampton en creuset originel et y plonge les brulants destins de ses nombreux personnages, entre déambulation et dérive.

Jésus. L'encyclopédie, sous la direction de Joseph Doré et la coordination de Christine Pedotti, éditions Albin Michel, dans la catégorie « philosophie ». Conçue et dirigée par Joseph Doré, archevêque de Strasbourg, cette grande synthèse inédite croise les regards de philosophes, psychanalystes, écrivains et personnalités chrétiennes juives, musulmanes, athées ou agnostiques sur Jésus, personnage unique et mystérieux.

Le dernier des Mohicans de James Fenimore Cooper, traduit de l'anglais par François Happe, éditions Gallmeister, dans la catégorie « littératures étrangères ». Proposée dans une nouvelle traduction, cette fresque historique et ethnologique relate la conquête de l'Ouest américain et ses conséquences dramatiques, telles que le génocide des populations amérindiennes, la destruction de la nature ou l'expansion d'une civilisation qui réduit peu à peu l'espace de liberté des premiers pionniers.

Intégrale des écrits d'André Bazin, s/d Hervé Joubert-Laurencin, éditions Macula, dans la catégorie « arts ». Longtemps attendu, ce recueil complet éclaire les œuvres et articles d'André Bazin, fondateur de la critique cinématographique contemporaine.

Les subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres étrangères en français, les subventions à l'intraduction ont vocation à proposer des œuvres du monde entier dans une traduction française de qualité, sous format imprimé et/ou numérique.

Dans le cadre de la mise à l'honneur de la France à la Foire du livre de Francfort en 2017, le CNL a encouragé la traduction de nouvelles œuvres allemandes en France, *via* un accompagnement exceptionnel qui a permis de prendre en charge jusqu'à 70 % des coûts de traduction.

Par ailleurs, suite à la visite de la ministre de la Culture au Salon du livre francophone de Beyrouth en 2016 et à la mise à l'honneur du Maroc à l'occasion de Livre Paris 2017, un accompagnement équivalent a été mis en œuvre, afin d'encourager les projets de traduction en français d'ouvrages d'expression arabe du bassin méditerranéen.

En 2017, ont notamment bénéficié d'une subvention à l'intraduction :

Beyrouth noir, présenté par Imane Humaydane-Younes, traduit de l'arabe par Nada Ghosn et de l'anglais par Audrey Coussy, Asphalte éditions, dans la catégorie « littératures étrangères ». Recueil de nouvelles écrites par quinze auteurs, cette anthologie met en scène la capitale libanaise au temps de la guerre civile (1974-1990), en portant un regard d'amour, de rejet, de frustration ou de fascination, loin des clichés.

Black lives matter. Le renouveau de la révolte noire américaine, de Keeanga-Yamahtta Taylor, traduit de l'anglais par Célia Izoard, éditions Agone, dans la catégorie « histoire, sciences de l'homme et de la société ». Entre analyse historique rigoureuse et essai militant, cet ouvrage établit la genèse du mouvement Black lives matter, né sous le mandat du premier président américain noir, et comble ainsi indéniablement une lacune.

Cox ou la course du temps, de Christoph Ransmayr, traduit de l'allemand par Bernard Kreiss, éditions Albin Michel, dans la catégorie « littératures étrangères ». Véritablement hypnotique et singulier, ce roman plonge dans la Chine du XVIII^{e} siècle aux côtés d'Alistair Cox, le plus célèbre des horlogers du monde occidental, chargé d'exaucer les désirs d'un empereur despote, autant fasciné que hanté par la course des heures.

La lagune. Et Aristote inventa la science, d'Armand Marie Leroi, traduit de l'anglais par Catherine Dalimier, éditions Flammarion, dans la catégorie « littérature scientifique et technique ». Quête passionnée sur les traces d'Aristote, cet ouvrage propose une extraordinaire reconstitution du travail de description et d'interprétation du monde vivant porté par le philosophe grec il y a près de 2 500 ans.

Rome et les barbares. Histoire nouvelle de la chute de l'empire, de Peter Heather, traduit de l'anglais par Jacques Dalarun, Alma éditeur, dans la catégorie « histoire, sciences de l'homme et de la société ». S'intéressant autant à la vie culturelle, économique et politique de l'Empire romain qu'à celles des « barbares » (peuples germaniques, Huns), cette synthèse pose un nouveau regard sur une transition clé de l'Histoire.

Seiobo est descendue sur Terre, de Krasznahorkai László, traduit du hongrois par Joëlle Dufeuilly, éditions Cambourakis, dans la catégorie « littératures étrangères ». Traversant les siècles et les continents, cet ouvrage explore la manière dont les hommes parviennent à trouver une place dans le monde, grâce à la création ou la contemplation d'œuvres d'art, et témoigne ainsi d'une véritable expertise dans la compréhension et la transmission de la complexité des obsessions humaines.

Les subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres françaises en langues étrangères, les subventions à l'extraduction ont vocation à proposer des œuvres françaises dans une traduction de qualité, dans différentes langues étrangères, sous format imprimé et/ou numérique.

Dans le cadre de la mise à l'honneur de la France à la Foire du livre de Francfort en 2017, le CNL a souhaité encourager et développer la traduction de nouvelles œuvres françaises en allemand, *via* un accompagnement exceptionnel permettant de prendre en charge jusqu'à 70 % des coûts de traduction.

Un accompagnement équivalent a également été mis en œuvre, suite à la visite de la ministre de la Culture au Salon du livre francophone de Beyrouth en 2016 et à la mise à l'honneur du Maroc à l'occasion de Livre Paris 2017, afin d'encourager les projets de traduction d'ouvrages français en arabe du bassin méditerranéen.

Par ailleurs, en matière d'extraduction, les prix littéraires constituent un véritable levier, puisqu'un ouvrage primé fait l'objet de multiples demandes d'aides pour des projets de traduction et de publication en différentes langues dans différents pays, à l'image de *Chanson douce* de Leïla Slimani, prix Goncourt 2016, bénéficiaire de trois aides pour des traductions vers l'hébreu, l'islandais et le vietnamien.

En 2017, ont notamment bénéficié d'une subvention à l'extraduction :

Anthologie de la littérature française contemporaine, sous la direction de Cornelia Ruhe et Jérôme Ferrari, traduit en allemand par un collectif d'une dizaine de traducteurs (éditions Wallstein, Allemagne). Publié à l'occasion de l'invitation de la Allemagne à la Foire du livre de Francfort, cette anthologie originale rassemble les textes (prose, essais et poésie) de 37 auteurs francophones.

California dreamin', de Pénélope Bagieu, éditions Gallimard, traduit en suédois par Lisa Gummesson (éditions Nubeculis, Suède). Largement saluée, cette bande dessinée revient sur le destin hors norme d'Ellen Cohen, plus connue sous le nom de Cass Elliot, *aka* Mama Cass, chanteuse du mythique groupe américain The Mamas and the Papas.

Le rhinocéros d'or, de François-Xavier Fauvelle-Aymar, Alma éditeur, traduit en allemand par Thomas Schultz (éditions Beck, Allemagne). Grand prix des Rendez-vous de l'histoire en 2013, cet ouvrage propose de poser un regard neuf sur un continent méconnu, à travers un panorama de l'Afrique médiévale et 34 courts essais révélant la richesse et la diversité de ses civilisations anciennes.

Les musulmans dans l'histoire de l'Europe. Tome 1 : Une intégration invisible, sous la direction de Jocelyne Dakhlia et Bernard Vincent, éditions Albin Michel, traduit en arabe par Najib Ghazaoui (éditions Dar Al Farabi, Liban). Premier volume d'une vaste enquête collective sur la présence ancienne et l'intégration des musulmans en Europe, cet ouvrage a notamment pour ambition d'expliquer pourquoi cette réalité reste ignorée.

Prendre les loups pour des chiens, d'Hervé Le Corre, éditions Rivages, traduit en grec par Iannis Kaukias (éditions Ekdoseis Tou Eikostou Protou, Grèce). Dans une prose limpide et sèche, brillamment traduite, ce roman policier plonge dans l'univers d'une famille toxique aux passions exacerbées où règnent la haine, le mensonge et le malheur.

Les subventions au développement numérique

Les subventions attribuées pour le développement numérique ont vocation à accompagner les projets de numérisation de publications (fonds ou nouveautés) ou de catalogues, de diffusion numérique ou de services spécifiques. Dans cette optique, trois aides sont mises en œuvre :

- l'aide à la numérisation rétrospective et à la diffusion numérique de documents sous droits ;

- l'aide à la publication numérique et à la diffusion numérique d'un catalogue de nouveautés, pour accompagner les éditeurs en vue d'une publication simultanée, numérique et papier, d'un catalogue de nouveautés dont la mise en page relève d'un certain degré de complexité ;

- l'aide aux services numériques, sous forme d'appel à projets, pour accompagner les acteurs de la chaîne du livre dans le développement de services numériques interprofessionnels, en matière de production éditoriale, de structuration des contenus et de valorisation des œuvres.

A cela s'ajoute, dans le cadre du soutien au développement de maisons d'édition, une subvention à la production de livres numériques, dans un format ouvert et interopérable permettant l'accessibilité au public malvoyant ou non voyant, dyslexique ou affecté de tout autre handicap. En 2017, une seule aide a été attribuée à ce titre, à l'Asiathèque pour la mise en œuvre d'une chaîne de numérisation interne.

En 2017, ont notamment bénéficié d'une subvention au développement numérique :

6 600 titres, notamment issus d'une partie des fonds des éditions Actes sud, Gallimard, Glénat, L'Asiathèque, Mercure de France ou Rivages, dans le cadre du soutien à la numérisation rétrospective et à la diffusion numérique de documents sous droits.

L'édition digitale de 6 titres de littérature contemporaine par les éditions Publie.net et de 20 titres de sciences humaines des éditions La Découverte, dans le cadre du soutien à la publication numérique ou à la diffusion numérique d'un catalogue de nouveautés.

Le projet LISA, service innovant proposé par Art Book Magazine, autour du livre numérique illustré, dans le cadre du soutien aux services numériques.

Les subventions au développement des maisons d'édition (volet promotion)

Les subventions à la promotion, déployées dans le cadre du soutien au développement des maisons d'édition, ont vocation à accompagner les éditeurs souhaitant promouvoir leurs publications ou leurs auteurs, en particulier ceux dont la notoriété n'est pas encore établie.

Mise en œuvre pour la première fois en 2017, cette aide a été particulièrement sollicitée pour des projets de tournées d'auteurs et de développement d'outils spécifiques pour la promotion en librairie.

En 2017, ont notamment bénéficié d'une aide à la promotion des publications et des auteurs :

La Revue dessinée, pour le développement d'un atelier autour de TOPO, une revue de reportages, témoignages, chroniques ou récits en bande dessinée destinée aux moins de vingt ans. Construit sous forme de malle itinérante, cet atelier, intitulé « Journalistes en herbe, créez votre TOPO », est particulièrement original.

Les éditions 2024, dédiées aux livres illustrés et à la bande dessinée, pour le développement de cinq mallettes d'exposition destinées à la promotion de nouveautés en librairie. Chaque mallette contient des dessins originaux, des reproductions sous cadre, des dioramas en papier, des mobiles et circule de librairie en librairie, parfois accompagnée d'un auteur.

Liana Levi, pour une campagne promotionnelle déclinée en impression de supports de communication, présentation du catalogue aux libraires en Suisse et en Belgique, déplacements d'auteurs en librairie et lancement de nouveautés auprès de journalistes ou libraires, en présence des auteurs, notamment étrangers.

Les prêts aux entreprises d'édition

Attribués aux entreprises d'édition, les prêts à taux zéro visent à soutenir la prise de risque économique et le développement, ainsi qu'à favoriser la pérennisation des éditeurs indépendants qui œuvrent en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2017, cinq maisons d'édition ont bénéficié d'un prêt pour développer leur programmation éditoriale, afin notamment de financer des investissements spécifiques, comme des achats de droits étrangers, des avances sur frais de traduction, des avances aux auteurs et illustrateurs (en bande dessinée et jeunesse) ou le lancement de nouvelles collections. Par ailleurs, un éditeur a bénéficié d'un prêt pour accompagner un changement en matière de diffusion distribution.

LE SOUTIEN AUX REVUES

Le soutien du CNL aux revues se décline en subventions visant à accompagner le développement, le fonctionnement et la diffusion, sous format papier ou numérique, de revues littéraires et scientifiques de langue française, publiant des textes de création, de savoir ou de débat, destinés à un public large et diversifié.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions annuelles, pour les revues publiant des textes de création ou des articles de qualité, accessibles à un public non spécialisé, et des subventions à la numérisation rétrospective, pour accompagner la mise en ligne de revues imprimées sur un portail ou un site individuel payant ou semi-payant (les revues numérisées à titre patrimonial et diffusées gratuitement étant exclues du dispositif).

En 2017, 195 aides ont été attribuées aux revues pour un montant total de 0,82 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Fonctionnement	191	798 970 €
Numérisation	4	18 450 €
TOTAL REVUES	**195**	**817 420 €**

Montants les plus importants alloués par titre
Le matricule des anges, Le Matricule des anges, 21 000 €
Europe. *Revue littéraire mensuelle*, Sep Europe, 20 100 €
Georges, Maison Georges, 14 930 €
Dada. La première revue d'art, Arola, 14 000 €
Etudes, Assas éditions, 14 000 €
Les temps modernes, Les amis des temps modernes, 14 000 €
Trafic, POL éditeur, 11 050 €
Bref. *Le magazine du court-métrage*, Agence du court métrage, 10 500 €
Esprit, éditions Esprit, 10 500 €
L'avant-scène théâtre, L'avant-scène théâtre, 10 500 €
TOPO, Topolino, 10 500 €
Nouvelles de l'Estampe, Comité national de l'estampe, 10 140 €
Revue de métaphysique et de morale, Société française de philosophie, 8 880 €
1895, revue d'histoire du cinéma, AFRHC, 8 820 €
Bulletin monumental, Société française d'archéologie, 8 700 €

En 2017, ont notamment bénéficié du soutien aux revues :

Bien, Monsieur, association Bien Monsieur, dans la catégorie « bande dessinée ». Née en 2015, cette jeune revue trimestrielle raconte la société et regroupe des histoires de combats féministes, de décisions politiques hasardeuses, de sensibilité animale ou de travers humain, en s'appuyant sur les contributions d'auteurs talentueux et engagés.

Espèces, revue d'histoire naturelle, Kyrnos publications, dans la catégorie « littérature scientifique et technique ». Fondée en 2011 et s'appuyant sur un conseil scientifique de grande qualité, cette revue de vulgarisation des sciences de la vie et de la terre (zoologie, botanique, évolution, paléontologie, entomologie, etc.) s'adresse aux curieux de nature et propose d'entrer au cœur de la recherche, grâce à des articles inédits, richement illustrés et accessible à tous.

Reliefs, Reliefs éditions, dans la catégorie « histoire, sciences de l'homme et de la société ». Principalement consacrée à la géographie, cette revue illustrée et pluridisciplinaire a su conquérir une place singulière, grâce à la qualité de ses contenus et la richesse de son iconographie.

Sensibilités, éditions Anamosa, dans la catégorie « histoire, sciences de l'homme et de la société ». Remarquée tant pour son contenu que pour sa forme, cette nouvelle revue de sciences humaines, dirigée par Chloé Pathé, marie habilement pluridisciplinarité, points de vue novateurs et recherches graphiques.

TOPO, éditions Topolino, dans la catégorie « littérature jeunesse ». Destinée aux moins de 20 ans, cette nouvelle revue d'actualité en bande dessinée propose une information simple, claire et forte, à travers des reportages, des témoignages, des chroniques ou des récits.

En matière de numérisation rétrospective des revues, le CNL a poursuivi sa collaboration avec le portail franco-belge Cairn.info, entamée en 2005, et soutenu la numérisation de 4 revues, dont *Ligeia, dossiers sur l'art* (Ligeia, dans la catégorie « arts »), *La cause du désir* (Huysmans, dans la catégorie « philosophie ») ou le *Bulletin d'histoire et d'épistémologie des sciences de la vie* (Kime, dans la catégorie « littérature scientifique et technique »).

LE SOUTIEN AUX LIBRAIRIES

Le soutien du CNL aux librairies se décline en subventions et prêts visant à accompagner la prise de risque économique liée à l'activité de vente de livres neufs dans un local commercial et à favoriser le développement d'un réseau de librairies de référence présentant une offre de création éditoriale diversifiée et de qualité, en France comme à l'étranger.

Dans cette optique, sont ainsi allouées aux librairies, implantées en France, des aides économiques (prêts ou subventions) pour la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la mise aux normes, la reprise ou la transmission de librairies. A cela s'ajoutent des subventions pour la valorisation des fonds et de la création éditoriale.

Les librairies à l'étranger peuvent, quant à elles, bénéficier d'un agrément LFR (librairie francophone de référence), de subventions pour leur création ou pour l'implantation de fonds en français et de subventions à la diversification ou à la valorisation des fonds en français.

Par ailleurs, le CNL instruit, pour le compte du ministère de la Culture, les labels LiR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupes), visant à reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies.

En 2017, 338 aides ont été attribuées aux librairies pour un montant total de 3,45 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Subventions économique	32	384 000 €
Prêts économiques	33	1 248 000 €
Ensemble développement économique	**65**	**1 632 000 €**
Valorisation des fonds (VAL)	**180**	**810 000 €**
Librairies à l'étranger[1]	**82**	**351 709 €**
Conventions territoriales[2]	**11**	**655 979 €**
TOTAL LIBRAIRIES	**338**	**3 449 688 €**

1. dont Centrale de l'édition, pour un montant de 0,1 M€, au titre du fonds d'aide à la transmission et à la reprise de librairies francophones.
2. cf. « La politique territoriale du Centre national du livre », p. 39.

Librairies les plus soutenues

Gibert jeune (Paris), aides au développement économique pour reprise, 300 000 €
Le Passage (Alençon), aides au développement économique pour reprise, 110 000 €
Millepages (Vincennes), aides au développement économique pour extension, 90 000 €
Deloche (Montauban), aides au développement économique pour reprise, 85 000 €
Le Forum arts et livres (Mouans-Sartoux), aides au dév. économique pour création, 70 000 €
Krazy kat (Bordeaux), aides au développement économique pour reprise, 65 000 €
Agora (La Roche-sur-Yon), aides au développement économique pour rénovation, 60 000 €
Tirloy La Procure (Lille), aides au développement économique pour création, 60 000 €
Aladin (Nantes), aides au développement économique pour reprise, 55 000 €
L'Utopie (Paris), aides au développement économique pour reprise, 50 000 €

Les aides économiques
Permettant la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la mise aux normes, la reprise ou la transmission de librairies, les aides économiques (prêts ou subventions) visent à financer tout type de travaux et acquisitions (mobiliers, matériels, outils) liés à l'activité de vente de livre neufs dans un local commercial, en consolidant le financement de l'opération ou la trésorerie en phase de démarrage. Ces aides ont également vocation à accompagner l'acquisition de droit au bail, de fonds de commerce, d'actions ou de parts sociales de sociétés d'exploitation de librairie. Par ailleurs, elles peuvent intervenir pour restructurer le fonds de roulement et financer le développement de sites, de portails collectifs ou la mise en réseau sur Internet de librairies indépendantes.

Enfin, ces aides économiques permettent de financer la constitution de stocks de livres neufs, correspondant au stock d'implantation, à un élargissement ou à un renforcement de l'assortiment, au rachat d'un stock lié à une reprise de fonds de commerce ou, sous certaines conditions, à la reconstitution du stock.

Dans ce cadre, le CNL a soutenu en prêts et/ou subventions 39 opérations très diverses sur l'année 2017 : 11 créations, 6 modernisations, 1 extension *in situ*, 1 création d'établissement secondaire, 6 déménagements et 14 reprises ou transmissions, souvent assorties de travaux de rénovation, qui demeurent une priorité pour l'établissement et mobilisent plus de la moitié des montants engagés.

Les librairies bénéficiaires de ce type de soutien sont très majoritairement généralistes et, dans une moindre mesure, spécialisées notamment en bande dessinée et jeunesse.

Cette diversité de projets et le niveau élevé d'engagement du CNL démontrent la vitalité des libraires, mais aussi la capacité de l'établissement à les accompagner dans des proportions et des montants significatifs.

En 2017, ont notamment bénéficié d'une aide économique :

Aladin (Nantes) – Reprise
Spécialisée en bande dessinée (depuis 1978) et en jeunesse, cette librairie bien établie sur l'agglomération nantaise a été reprise par trois jeunes libraires, après 40 ans d'exploitation par ses créateurs. L'agencement a été sensiblement modifié, l'identité graphique revisitée et l'offre rééquilibrée selon de nouvelles aspirations et l'évolution de la demande. Si le CNL ne soutient que rarement les projets de création de librairies spécialisées, il intervient de plus en plus fréquemment dans le cadre de projets de rénovation, de développement et, depuis quelques années, de reprise ou transmission afin d'accompagner le renouvellement générationnel qui les touche au même titre que les librairies généralistes.

Les grandes largeurs (Arles) – Création
Située dans un local de 100 m² doté d'un certain cachet et connu des arlésiens, cette nouvelle librairie généraliste a pu, dès son ouverture, proposer un assortiment qualitatif d'environ 10 000 références. Le dynamisme culturel de la ville et le réseau de la libraire, expérimentée, ont également favorisé la mise en place de nombreux partenariats et d'une politique d'animation dynamique au service de choix affirmés. L'intervention du CNL a permis de couvrir un cinquième des besoins de financements de l'opération.

Le Passage (Alençon) – Reprise
Renommée, cette importante librairie bénéficie enfin d'une reprise portée par un ancien haut cadre de l'industrie caennaise, doté de solides compétences en gestion et management. Les premiers travaux de rénovation, la réorganisation des espaces, le renforcement de la communication et la relance d'une politique d'animation témoignent d'ores et déjà de capacités à s'appuyer sur l'équipe en place et d'une bonne appréciation des conditions d'exercice du métier de libraire.

L'Horloge (Carpentras) – Déménagement
Reprise en 2011, avec l'aide du CNL, cette librairie dispose désormais d'un vaste local, plus central, plus fonctionnel sur un seul niveau et bénéficiant de belles vitrines. Cette opération de déménagement a notamment permis le renouvèlement complet du mobilier et devrait favoriser le rééquilibrage de la structure du chiffre d'affaires vers plus de ventes en caisse.

Six librairies parisiennes
En 2017, six librairies parisiennes ont été soutenues par le CNL, dont trois à proximité de la place de la Nation, secteur où l'établissement était peu intervenu jusqu'à présent. Deux de ces opérations ont concerné **L'utopie** (11e arrondissement) et **Les Champs magnétiques** (12e arrondissement), pour des rénovations et des réagencements complets dans le cadre de reprises, par des libraires d'expérience, d'établissements bien établis. La troisième concerne, **Le Phare** (12e arrondissement), une création de librairie dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Les subventions à la valorisation des fonds et de la création éditoriale (VAL)
Permettant d'alléger les charges régulièrement consenties par le libraire pour mettre en valeur la qualité de son assortiment et renforcer son attractivité commerciale ou son rôle culturel, les subventions à la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale visent à accompagner les librairies, offrant à un large public l'accès à une création éditoriale diversifiée et de qualité, dans un lieu attractif, avec un accueil et des conseils professionnels aux clients.

Créé en 2008 au moment de la mise en place du label Librairie indépendante de référence, ce dispositif a fait l'objet, en 2016-2017, d'une évaluation reposant sur l'analyse de son efficacité, son efficience, sa cohérence, son utilité ou sa pertinence, au regard de ses objectifs et des résultats escomptés. S'étalant sur une période de six mois, cette évaluation a permis de poser un diagnostic et de faire émerger des propositions d'évolution, à partir d'analyses documentaires et d'une cinquantaine d'entretiens, passés auprès de la tutelle, de présidents ou membres de commission, de Directions régionales des affaires culturelles, de régions, de centres régionaux du livre, mais aussi d'organisations professionnelles et de libraires.

Les conclusions de cette évaluation ont été présentées au conseil d'administration du 22 juin 2017 et les évolutions envisagées seront mises en œuvre en 2018, dans un souci de plus grande efficacité, de meilleure lisibilité et de simplification du dispositif pour les demandeurs.

En 2017, ont notamment bénéficié d'une aide à la valorisation des fonds et de la création éditoriale :

La Machine à lire (Bordeaux), **L'Esperluète** (Chartres), **Tonnet** (Pau), mais également deux librairies ultramarines, situées en Guyane et à La Réunion. Ces librairies ont bénéficié de l'aide maximale de 10 000 € compte tenu de leur engagement sur la qualité de leur assortiment, l'accompagnement des catalogues et la valorisation des auteurs.

Les librairies généralistes **La Balançoire** (Crest), **La librairie des cordeliers** (Romans-sur-Isère), **La librairie de l'Horloge** (Carpentras), **Les Cahiers de Colette** (Paris), **Point-Virgule** (Aurillac) ou spécialisées, comme **Autrement dit** (Dijon) et **Chantepages** (Tulle) en jeunesse, **Volume** (Paris) en architecture, ont également été soutenues et reconnues pour la qualité de leur travail.

Les label LIR et LR
Instruits par le CNL pour le compte du ministère de la Culture, les labels LiR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupe) permettent de reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies indépendantes, dont certaines connaissent une fragilité économique.

Ces labels offrent aux librairies la possibilité de valoriser leurs qualités d'accueil, de services ou d'assortiment et de bénéficier de conditions commerciales plus favorables de la part de certains fournisseurs (taux de remise plancher supérieur, retours crédités à 30 jours…). Par ailleurs, le label LiR, attribué pour une durée de trois ans, permet aux librairies de bénéficier d'une exonération de la contribution économique territoriale (CET), sous réserve d'une délibération en ce sens des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, la ministre de la Culture a renouvelé ou attribué, en 2017 et pour les trois prochaines années civiles, le label LIR à 84 établissements et le label LR à 16 autres. Si les labels sollicités en 2017 ont majoritairement concerné des demandes de renouvellement, ils ont également bénéficié à une proportion importante de « primo-demandeurs », confirmant l'intérêt pour cette marque de reconnaissance professionnelle et les avantages qui lui sont associés.

En 2017, ont notamment bénéficié d'une labellisation :

18 librairies reconnues LIR ou LR pour la toute première fois, parmi lesquels 3 anciens magasins Chapitre, soutenus par le CNL lors de leur rachat, dont **Les Volcans** (Clermont-Ferrand), qui ont rapidement mis en place une politique d'animation et de rencontres diversifiée et étoffée.

6 établissements, qui après un intervalle de deux à trois ans consécutifs à leur reprise voire une fermeture sont de nouveau labellisés, dont **Clareton des sources** (Béziers) ou **La petite lumière** (ex-Arbre à lettres, Paris).

Plusieurs librairies dynamiques, soutenues récemment par le CNL lors de leur création, d'une d'extension ou d'une rénovation, comme **Autour du monde** (Metz), **Lajarrige** (La Baule), **Les petits Papiers** (Auch) ou **Les Croquelinottes** (Saint-Etienne).

Les aides aux librairies à l'étranger
En favorisant la création, le renouvellement ou le développement d'un réseau de librairies, qui présentent et valorisent une offre riche et diversifiée en langue française, les aides aux librairies francophones ou internationales disposant de livres d'expression française contribuent pleinement à soutenir la présence du livre français à l'étranger.

Dans cette optique, un agrément est ainsi alloué aux librairies à l'étranger, leur permettant de prétendre aux subventions qui leur sont dédiées. Dans un premier temps, il s'agit de faciliter la création ou le développement d'une offre significative d'ouvrages en français, dans une librairie entièrement ou partiellement dédiée au livre français, afin de lui permettre au bout de trois ans d'obtenir l'agrément « librairie francophone de référence » et de bénéficier de l'accès aux subventions pour la diversification et la valorisation des fonds.

Conformément aux engagements pris par la ministre de la Culture, à l'occasion du Salon du livre de Beyrouth en 2016, ces aides ont été renforcées en 2017. De nouvelles dépenses, portant sur les travaux de rénovation, d'agencement et d'acquisition de mobilier pour la mise en valeur de la librairie, ont ainsi été intégrées aux dépenses éligibles.

Par ailleurs, en lien avec la Centrale de l'édition, le CNL a mis en place, en 2017, un fonds d'aide à la transmission et à la reprise de librairies francophones, permettant d'accorder, sous certaines conditions, un prêt à taux zéro aux repreneurs de librairies francophones de référence, dont le maintien est emblématique de la présence française à l'étranger.

Enfin, le CNL soutient les librairies francophones à l'étranger, dans leur démarche de professionnalisation, de valorisation de leur activité et de leur rôle de diffuseur du livre et de la culture française à l'étranger, à travers l'organisation de séminaires de formation spécifiques.

En 2017, ont notamment bénéficié d'une aide aux librairies à l'étranger :

Libreria Stendhal, ex-Librairie française (Rome/Italie), pour rénovation.

Libreria francesa (San Jose/Costa Rica), pour rénovation, animation, diversification du fonds et formation.

Carrefour des livres (Casablanca/Maroc), pour rénovation.

Clairafrique (Dakar/Sénégal), pour rénovation.

Ikirezi (Kigali/Rwanda), pour rénovation.

Lave littéraire (Goma/République démocratique du Congo), pour rénovation et développement du site Internet.

Plusieurs librairies de Madagascar, dont les salariés ont pu bénéficier d'une formation métier, à laquelle le CNL a contribué au titre de la formation aux libraires francophones à l'étranger, pilotée à Antananarive par l'Association internationale des libraires francophones (AILF).

Plusieurs gérants ou responsables de librairies francophones, majoritairement établies dans des pays non francophones, pour participer au séminaire annuel commun entre le Bureau international de l'édition française (BIEF) et le CNL. Originaires d'Asie, d'Europe, d'Amérique du Sud, des Caraïbes, du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne, ces libraires ont reflété la diversité des situations et des problématiques, tout en partageant le même attachement au livre et à la culture française.

LE SOUTIEN AUX BIBLIOTHEQUES

Le soutien du CNL aux bibliothèques se décline en subventions visant à développer les projets en faveur de l'accès au livre et à la lecture des publics empêchés. Par ailleurs, pour accompagner la numérisation du patrimoine imprimé, le CNL verse une subvention à la Bibliothèque nationale de France (BnF).

	Nombre d'aides	Montants
Diffusion auprès des publics empêchés	163	603 906 €
Bibliothèque nationale de France	1	4 500 000 €
TOTAL BIBLIOTHEQUES	**164**	**5 103 906 €**

Montants les plus importants alloués par bénéficiaires (hors BnF)
Réseau de lecture publique de Draguignan (collections), 50 000 €
Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (collections, médiation), 45 500 €
Bibliothèque municipale de Carignan (collections), 35 000 €
Agence régionale du livre PACA (collections, médiation), 28 450 €
Hors cadre (collections, médiation), 20 755 €
Centre régional des lettres de Basse-Normandie (collections, médiation), 20 656 €
Fédération des œuvres laïques du Rhône (collections, médiation, formation), 17 918 €
Service dép. de la lecture de Charente (collections, médiation, outils de lecture), 17 625 €
Bibliothèque départementale des Deux-Sèvres (collections, outils de lecture), 17 499 €
Assistance publique-Hôpitaux de Paris (collections, formation, outils de lecture), 16 624 €

Montants cumulés alloués par types d'aides
1 aide à la Bibliothèque nationale de France, pour un total de 4 500 000 €
89 aides aux collections documentaires (publics empêchés) pour un total de 424 297 €
47 aides à la médiation ou aux animations (publics empêchés) pour un total de 141 548 €
22 aides aux outils de lecture (publics empêchés) pour un total de 29 935 €
5 aides à la formation (publics empêchés) pour un total de 8 126 €

Montants cumulés alloués par types de bibliothèques (hors BnF)
32 aides aux bibliothèques intercommunales pour un total de 142 849 €
52 aides aux bibliothèques municipales pour un total de 140 351 €
32 aides aux bibliothèques d'établissements pénitentiaires pour un total de 140 135 €
21 aides aux bibliothèques départementales de prêt pour un total de 92 648 €
9 aides aux bibliothèques associatives pour un total de 48 594 €
17 aides aux bibliothèques d'établissements hospitaliers pour un total de 39 329 €

Les subventions aux projets de diffusion du livre auprès des publics empêchés

Les subventions à la diffusion du livre en bibliothèque visent à accompagner le développement de projets favorisant l'accès au livre et à la lecture des publics empêchés de lire, du fait de leur handicap, de leur détention, de leur hospitalisation ou de leur perte d'autonomie. Sont également concernés, *via* des actions menées en réseau en faveur des usagers des plus petites communes, les publics géographiquement, culturellement ou socialement éloignés du livre et de la lecture.

Dans cette optique, et dans le cadre d'un soutien global à des projets de qualité, sont ainsi attribuées des subventions pour financer des collections (y compris aux formats numérique, audio ou Daisy), des actions de médiation et de valorisation des fonds (y compris le portage à domicile), la formation des professionnels et l'achat d'outils de lecture spécifiques.

Afin de mieux accompagner les bibliothèques, un comité de réflexion a été mis en place fin 2017, par le président du CNL, pour réformer ce dispositif.

En 2017, ont notamment bénéficié d'une aide aux projets de diffusion du livre auprès des publics empêchés :

La bibliothèque municipale de Chambéry, pour le projet « Mieux desservir la population âgée du territoire » destiné à plus de 350 résidents de 8 structures d'accueil et aux Centres d'action sociale de la ville. La bibliothèque propose également un service « Médiavue », avec de nombreux matériels de lecture pour les personnes malvoyantes.

La bibliothèque municipale de La Penne-sur-Huveaune, pour un projet d'achat de collections adaptées aux troubles DYS, souvent causes d'échec scolaire. Encore peu connues, ces collections seront proposées à de nombreuses associations, aux enseignants et au Centre d'action sociale, répondant ainsi à une véritable attente des familles.

La médiathèque départementale de Charente, pour un projet visant l'accès à la culture pour les déficients visuels et la lutte contre le fort taux d'illettrisme du département. Dans cette optique, la médiathèque s'appuie, d'une part, sur 5 bibliothèques volontaires et l'antenne locale de l'association Valentin Haüy pour expérimenter des actions et développer des collections adaptées ; d'autre part, sur le réseau des Maisons départementales des solidarités pour informer le public sur les ouvrages « faciles à lire » et sensibiliser les parents à l'importance du livre et de la lecture dès le plus jeune âge.

Le centre régional des lettres de Basse-Normandie, pour son projet « Circulation » à destination des bibliothèques de 6 établissements pénitentiaires, dont il assure la coordination sur le territoire normand. Initié avec un groupe de travail rassemblant les bibliothécaires référents du réseau de lecture publique, chargés notamment d'assurer la formation des auxiliaires détenus, ce projet propose de mutualiser les acquisitions des 6 établissements pénitentiaires et de les accompagner d'une programmation culturelle riche et diversifiée associant les manifestations littéraires régionales.

Le réseau de lecture publique de l'agglomération dracénoise (Draguignan) pour la création du fonds des 4 bibliothèques du Centre pénitentiaire de Draguignan, totalement détruit par une inondation en 2010, dont la réouverture est fixée à 2018. Ce partenariat exceptionnel entre le réseau de lecture publique de la communauté d'agglomération, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation, le Centre pénitentiaire et l'Agence régionale du livre de la région PACA a été particulièrement soutenu par le CNL.

La subvention à la Bibliothèque nationale de France

La subvention du Centre national du livre à la Bibliothèque nationale de France vise à accompagner le vaste chantier de numérisation patrimoniale et le développement de Gallica.

Comme les années précédentes, le soutien du CNL à la BnF a été particulièrement significatif, avec 4,5 M€ consacrés à la dématérialisation d'imprimés, à la dématérialisation de livres rares et précieux issus de la Réserve et de la bibliothèque de l'Arsenal, au développement de Gallica et aux évolutions logicielles.

LE SOUTIEN AUX ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS LITTERAIRES

Le soutien du CNL aux organisateurs de manifestations littéraires se décline en subventions visant à accompagner la diffusion et la promotion du livre en France, à travers notamment des manifestations littéraires au rayonnement national et international, œuvrant en faveur du livre et de la lecture et s'adressant au public le plus large.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la réalisation de manifestations littéraires en région ou des subventions au titre des manifestations nationales Partir en livre et Printemps des poètes.

En 2017, 184 aides ont été attribuées aux organisateurs de manifestations littéraires pour un montant total de 2,21 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Manifestations littéraires	96	1 945 200 €
Fête du livre pour la jeunesse	68	204 850 €
Printemps des poètes	20	60 000 €
TOTAL MANIFESTATIONS LITTERAIRES	**184**	**2 210 050 €**

Montants les plus importants alloués par manifestations
Festival international de la bande dessinée (Angoulême), 145 000 €[1]
Etonnants voyageurs (Saint-Malo), 115 000 €
Les rendez-vous de l'histoire (Blois), 90 000 €
Le marathon des mots (Toulouse), 80 000 €
Escale du livre (Bordeaux), 60 0000 €
Marché de la poésie (Paris), 60 000 €
Fête du livre de Bron (Bron), 55 000 €
Quais du polar (Lyon), 52 000 €
Les correspondances de Manosque (Manosque), 50 000 €
Festival international de géographie (Saint-Dié-des-Vosges), 45 000 €
Foire du livre de Brive (Brive-la-Gaillarde), 45 000 €
La comédie du livre (Montpellier), 32 000 €
Les petites fugues (itinérant en Franche-Comté), 32 000 €
Les utopiales (Nantes), 30 000 €
Festival du livre de Mouans-Sartoux (Mouans-Sartoux), 30 000 €
Quai des bulles (Saint-Malo), 30 000 €
Voix vives (Sète), 30 000 €
Lettres d'automne (Montauban), 28 000 €
Les imaginales (Epinal), 27 000 €
Citéphilo (Lille), 25 000 €
Le banquet du livre (Lagrasse), 25 000 €
Littératures européennes Cognac (Cognac), 25 000 €
Le livre sur la place (Nancy), 23 000 €
Lettres du monde (Nouvelle-Aquitaine), 23 000 €
Rendez-vous de la bande dessinée (Amiens), 23 000 €

[1] dont 25 000 € alloués à titre exceptionnel sur le budget 2017, au titre de l'édition 2016 du Festival.

Les subventions à la réalisation de manifestations littéraires
Pour assurer une meilleure diffusion et promotion du livre en France, le CNL soutient des manifestations littéraires, œuvrant en faveur du livre et de la lecture à destination du public le plus large.

Qu'elles se présentent sous la forme de salons, de foires ou de festivals, ces manifestations, organisées en partenariat avec les professionnels locaux, représentent tous les genres littéraires soutenus par le CNL.

Pour bénéficier d'une subvention du CNL, ces manifestations doivent présenter un projet littéraire structuré (originalité de la programmation, capacité de renouvellement dans le choix des auteurs proposés…), respecter la diversité éditoriale en favorisant la venue d'éditeurs indépendants et prendre soin d'ouvrir chaque année leur programmation aux primo-romanciers ou aux auteurs émergents.

Elles doivent également prendre en compte les formes nouvelles de promotion du livre et de la lecture (lectures-performances, concerts littéraires…) et rémunérer les auteurs qui participent à des rencontres.

Par ailleurs, le CNL attribue des subventions au titre des manifestations nationales Partir en livre et Printemps des poètes.

En 2017, ont notamment bénéficié d'une subvention à la réalisation de manifestations littéraires, cinq événements qui illustrent, par leur format, leur genre, leur programmation ou leur implantation, la vitalité des événements littéraires en France :

La Fête du livre de Bron (Auvergne-Rhône-Alpes). Manifestation phare de la vie littéraire française, la Fête du livre de Bron est exemplaire dans le traitement qu'elle réserve aux auteurs et dans la juste rémunération qu'elle leur octroie.

Le Festival international de géographie (Grand Est). Manifestation ambitieuse et dynamique, le Festival international de géographie réunit spécialistes et grand public autour d'une thématique et d'un pays mis à l'honneur. En constant renouvellement, le festival a su évoluer en ouvrant sa programmation à la bande dessinée et a mis en place des conférences très remarquées en direction du jeune public.

Le Marché de la poésie (Ile-de-France). Portant haut les valeurs de la poésie et invitant un grand nombre de poètes de toutes tendances poétiques, cette manifestation témoigne d'un dynamisme constant, en mobilisant les différents acteurs de la chaîne du livre. En 2017, elle a notamment organisé la deuxième édition des États généraux de la poésie.

Les Imaginales (Grand Est). Véritable référence dans le domaine de la *fantasy*, tant en France qu'en Europe, Les Imaginales attirent un public nombreux, en particulier sur la tranche d'âge des 15-25 ans, pourtant habituellement difficile à mobiliser sur les manifestations littéraires.

Les Rendez-vous lecture en Picardie (Hauts-de-France). Organisé par le Centre régional du livre et de la lecture en Picardie (CR2L), ce festival itinérant de lecture publique développe une programmation littéraire dans un territoire fragile, à destination notamment des publics éloignés du livre et de la lecture.

SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT OU DE VALORISATION DU SECTEUR DU LIVRE

Chaque année, le CNL soutient des structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre. En 2017, l'établissement a ainsi subventionné 35 structures pour un montant total de 5,4 M€.

Les subventions aux structures d'accompagnement du secteur du livre
Le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à représenter, accompagner ou promouvoir les professionnels de la chaîne du livre, en particulier les auteurs, les éditeurs, les revues ou les librairies.

En 2017, ont notamment été aidés :

L'Association pour la promotion de la traduction littéraire (ATLAS). Afin de promouvoir la traduction littéraire et de mettre en valeur le rôle du traducteur, ATLAS propose une série d'événements et de formations : Assises de la traduction littéraire, Printemps de la traduction, Fabrique des traducteurs, ateliers d'initiation…

La Maison des écrivains et de la littérature (MEL). Visant à offrir aux écrivains un lieu d'accueil et un centre de ressources, la MEL organise des manifestations et rencontres pour faire découvrir leurs littératures ou leurs questionnements. Elle veille également à leurs conditions de travail et à la diffusion de leurs œuvres.

Le Bureau international de l'édition française (BIEF). Opérateur commun des éditeurs et des pouvoirs publics pour le développement des exportations, échanges, cessions de droits ou partenariats internationaux, le BIEF est la vitrine de l'édition française lors des salons et foires du livre dans le monde. Il assure également la veille des marchés nationaux et coordonne la mise en réseau internationale des acteurs du livre.

L'Association pour le développement de la librairie de création (ADELC). Contribuant au maintien d'un réseau de librairies indépendantes de qualité, en leur apportant les moyens de se développer et de conserver leur indépendance, tout en participant à la professionnalisation et à la prise de responsabilité de nouveaux libraires, l'ADELC favorise la diversité et le renouvellement de la création éditoriale.

L'Association internationale des libraires francophones (AILF). Visant à instaurer des relations pérennes entre tous les acteurs de la chaîne du livre, l'AILF contribue à développer la langue française et les cultures francophones, à travers la mise en réseau des librairies francophones dans le monde.

Les aides aux structures de valorisation du secteur du livre
Chaque année, le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à diffuser et promouvoir le livre et la lecture ou participant à l'éducation artistique et culturelle.

Ont ainsi été aidés en 2017 :

La Maison de la poésie/Scène littéraire (Ile-de-France). Lieu d'écoute de la poésie et de la littérature contemporaine, la Maison de la poésie/Scène littéraire porte une attention particulière à la diversité éditoriale, en faisant cohabiter des propositions pointues ou expérimentales avec des formes plus accessibles. Au-delà de sa programmation annuelle, elle organise également le festival Paris en toutes lettres.

La Maison des écrivains étrangers et des traducteurs (MEET) (Pays-de-la-Loire). Visant à promouvoir les littératures étrangères en France, la MEET propose des manifestations littéraires, des résidences d'écrivains et de traducteurs, la remise de prix littéraires et met en œuvre des projets éditoriaux ou des actions pédagogiques.

Le Printemps des poètes (Ile-de-France). Proposant tout au long de l'année un centre de ressources sur la poésie, des actions de formation et une information spécifique à destination des enseignants sur les actions à conduire en milieu scolaire, l'association coordonne également chaque année la manifestation nationale éponyme.

La Villa Gillet (Auvergne-Rhône-Alpes). Guidée par une approche pluridisciplinaire des savoirs, la Villa Gillet réunit des artistes et intellectuels du monde entier, à l'occasion de rencontres, visant à rendre accessibles à tous leurs réflexion sur les enjeux de notre époque. Chaque année, elle organise également les Assises internationales du roman.

Centre de promotion du livre jeunesse (CLPJ) (Ile-de-France). Organisateur du Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, vitrine annuelle de l'édition jeunesse, le CPLJ déploie également son action tout au long de l'année, à travers l'organisation d'événements littéraires, la formation de professionnels du livre et l'accompagnement des politiques publiques dédiées à la jeunesse. Depuis 2015, le CPLJ est le partenaire de Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse.

PANORAMA DES AIDES PAR DOMAINE EDITORIAL

Afin de mesurer la portée de son action par secteur éditorial, le CNL propose chaque année une ventilation globale de ses aides selon les thématiques de ses commissions : roman, littérature classique, littératures étrangères, philosophie, histoire-SHS, littérature scientifique et technique, arts, poésie, théâtre, jeunesse et bande dessinée.

Dès lors qu'elles sont ventilables dans une thématique, toutes les natures d'aides sont agrégées, qu'il s'agisse d'aides aux auteurs, aux éditeurs ou revues, mais également d'aides aux manifestations littéraires, aux librairies ou aux bibliothèques.

En 2017, sur les 24,5 M€ alloués au total (19,9 M€ hors soutien à la Bibliothèque nationale de France), 10,9 M€ sont ainsi ventilables[1], soit 45 % des aides globales en valeur et 55 % des aides hors soutien à la bibliothèque nationale de France.

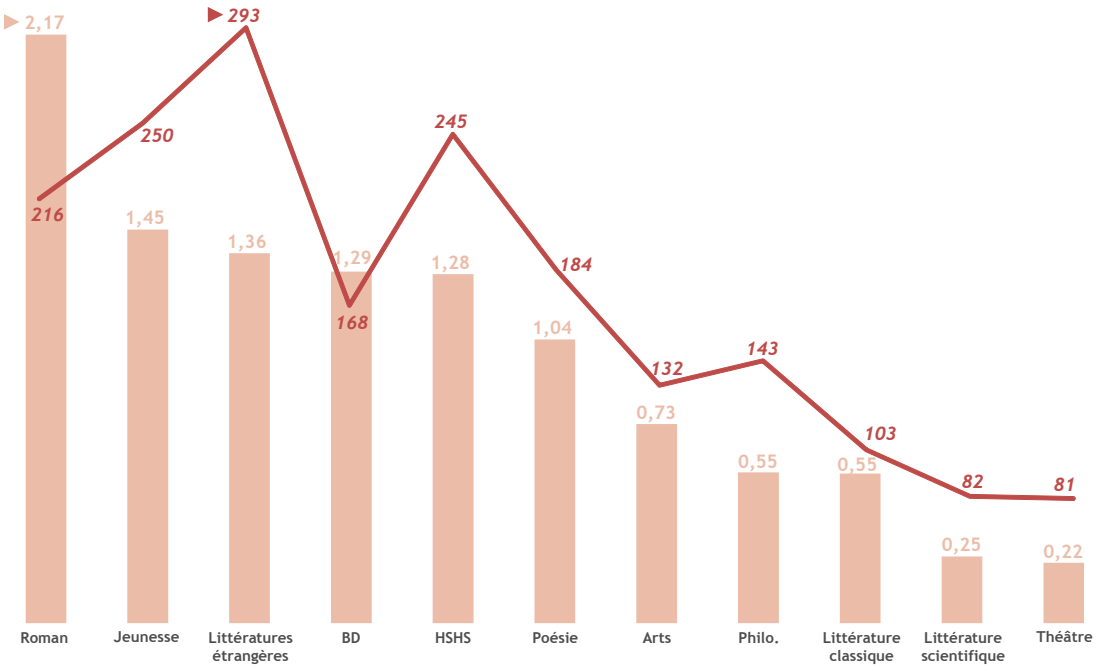

Montants en M€

Nombre d'aides

▶ le plus aidé

Cette ventilation témoigne toujours d'un soutien significatif aux secteurs de rotation lente, puisque tous les champs couverts par le CNL relèvent en effet de ce type de production, à l'exception du roman, de la jeunesse et de la bande dessinée. Pour mémoire, selon la classification DEWEY, la notion de rotation lente s'applique aux secteurs arts et bibliophilie, littérature classique, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, sciences humaines et sociales, théâtre.

[1] Ne sont ventilables que partiellement les aides aux manifestations littéraires, aux bibliothèques, aux librairies, aux entreprises d'édition et au développement numérique. Ne sont pas ventilables les bourses aux traducteurs étrangers, les allocations annuelles aux auteurs, les aides à l'extraduction, aux structures et à la BnF.

Resserrée sur les éditeurs et revues soutenus pour des publications, la ventilation des aides CNL par secteur éditorial montre que l'établissement aide plus les domaines « Histoire, sciences humaines et sociales, philosophie », « arts » et « poésie, théâtre » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (hors secteurs non aidés par le CNL), et ce de manière très significative. En effet, le domaine « Histoire, sciences humaines et sociales, philosophie » pèse 33,9 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 21,8 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 12,1 points ; le domaine « arts » pèse 15,8 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 4,5 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 11,3 points ; et le domaine « poésie, théâtre » pèse 5,9 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 0,4 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 5,5 points.

A l'inverse, le CNL aide moins les domaines « littératures », « bande dessinée » et « jeunesse » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (hors secteurs non aidés par le CNL). En effet, en « jeunesse » et « bande dessinée », le CNL se concentre sur des projets exigeants, de qualité, contribuant véritablement à la diversité de l'offre éditoriale. Le domaine « littératures » pèse 28,9 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 33,6 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 4,7 points ; le domaine « bande dessinée » pèse 5,8 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 14,2 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 8,4 points et le domaine « jeunesse » pèse 4,5 % des aides CNL en valeur, contre 21,1 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 16,6 points.

Seul le domaine « littérature scientifique et technique » représente un poids similaire au sein de la ventilation des aides CNL en valeur et du chiffre d'affaires de l'édition française (hors secteurs non aidés par le CNL), avec un différentiel positif de seulement 0,8 point.

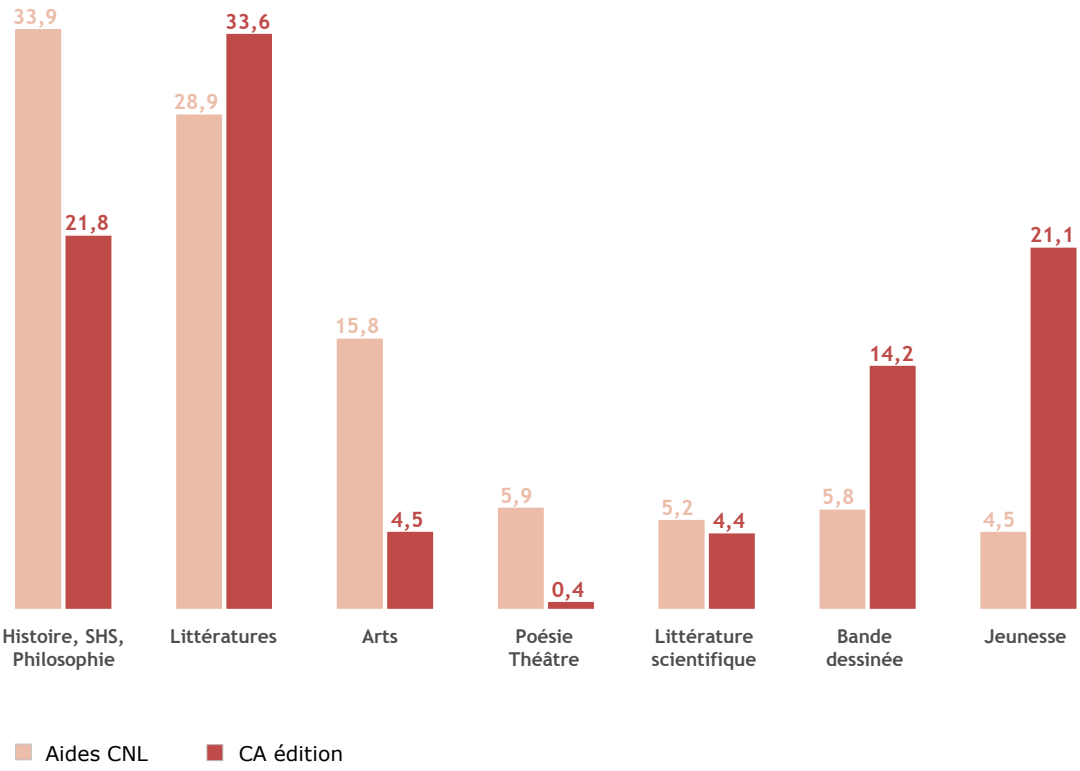

Source CA édition : Repères statistiques France 2016/2017-SNE.

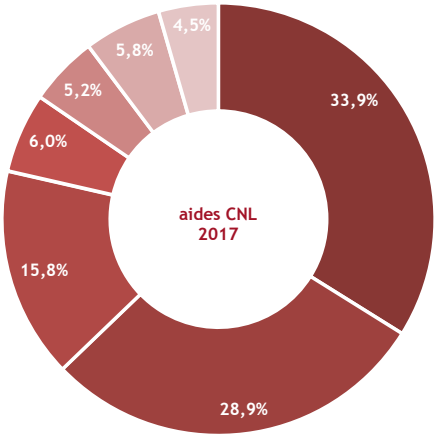

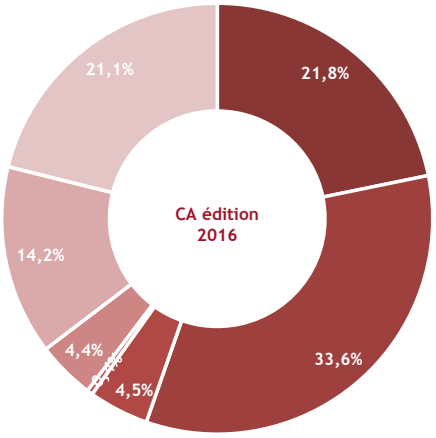

- Histoire, SHS, Philosophie
- Littératures
- Arts
- Poésie, théâtre
- Littérature scientifique et technique
- Bande dessinée
- Jeunesse

► le plus aidé par le CNL : Histoire, SHS, philosophie

► CA édition le plus important : Littératures

Pour mémoire, plus du tiers (36 %) du chiffre d'affaires de l'édition française est généré par des secteurs non aidés par le CNL[1] ; le chiffre d'affaires de l'édition française s'établissant à 2,7 milliards d'euros (données 2016), dont 1,7 milliards d'euros dégagé par les secteurs éditoriaux soutenus par le CNL.

[1] Enseignement scolaire, religion et ésotérisme, dictionnaires et encyclopédies, documents et actualité, livres pratiques, cartes géographiques et atlas, ouvrages de documentation.

LA POLITIQUE TERRITORIALE DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Depuis 2014, le CNL a développé une politique territoriale ambitieuse, qui vise à maintenir une offre de livres diversifiée sur l'ensemble du territoire. Au moyen de conventions de partenariat avec les régions et les DRAC, le CNL a ainsi souhaité mobiliser des ressources nouvelles pour une politique publique du livre, complémentaire à son action nationale et aux interventions des services déconcentrés du ministère de la Culture, en s'efforçant de simplifier l'accès aux aides pour les porteurs de projet.

Ces conventions ont pour objectif, d'une part, d'inciter les régions à augmenter leur contribution en faveur du livre, d'autre part, de soutenir les librairies jouant un rôle significatif de diffusion du livre sur leur zone de chalandise, mais inéligibles aux dispositifs nationaux du CNL, principalement du fait de leur chiffre d'affaires ou de leur assortiment. Elles ont également pour enjeu d'améliorer la lisibilité de l'action publique et, ainsi, d'optimiser l'effet de levier de la politique partenariale État-région au profit du commerce indépendant de librairie et de la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire.

Conformément à ces objectifs, 14 accords-cadres triennaux et tripartites (Régions, DRAC, CNL) ont ainsi été signés entre 2014 et 2016. En 2017, 11 conventions d'application financière, avec les régions Aquitaine (dont Limousin), Bretagne, Centre-Val de Loire, Franche-Comté, Hauts-de-France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire, ont concrétisé ces accords-cadres.

Les librairies indépendantes, en tant que points de vente individuels, se répartissent 90 % du total des aides versées depuis 2014 dans le cadre de ces conventions. Des associations de libraires (Fédération de cafés librairies en Bretagne, Libr'air en Nord-Pas-de-Calais, La Route du livre en Normandie) ou des structures régionales pour le livre (en Franche-Comté, en Limousin ou en Pays de la Loire) en ont également bénéficié.

Pour l'année 2017, l'ensemble de ces conventions financières porte le soutien du CNL en faveur de l'action territoriale à 0,65 M€.

Les objectifs initiaux, leur réalisation et l'effet levier produit ont été salués et confortés par l'évaluation de la politique de soutien à l'économie du livre et du cinéma en région, présentée en janvier 2017 par l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC), dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP). En concertation avec ses partenaires, le CNL a donc souhaité poursuivre cette politique territoriale, dont les objectifs et résultats reposent sur une articulation optimale entre les différents accompagnements proposés aux professionnels.

Dans la perspective de la signature de nouveaux accords-cadres pour la période 2018-2020, des contrats-cadres et conventions d'application opérationnelle et financière type ont été élaborés en 2017, par un groupe de travail réunissant le CNL, le Service du livre et de la lecture (DGMIC/MC) et les conseillers livre et lecture (DRAC), afin d'harmoniser les textes, en gardant une souplesse d'adaptation aux spécificités régionales, mais aussi d'unifier ou d'améliorer les procédures et modalités d'instruction, de prise de décision ou d'évaluation.

L'ACTION INTERNATIONALE DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Le CNL accompagne depuis de nombreuses années la présence du livre français à l'étranger par différents dispositifs d'aide portant sur l'ensemble de la chaîne du livre : aides à la présence des auteurs étrangers en France, aides à la traduction du français vers les langues étrangères, aides à la traduction des langues étrangères vers le français, soutien aux traducteurs, soutien au réseau des librairies françaises à l'étranger et à l'export (*cf.* précédemment).

Au-delà de ces dispositifs courants, le CNL a également développé les échanges professionnels et économiques, approfondi son expertise et renforcé le transfert d'ingénierie culturelle.

En 2017, l'invitation d'honneur de la France et de la langue française à la Foire de Francfort a marqué l'année et constitué un événement majeur pour le livre et ses professionnels. Comme à chaque édition, le CNL a été particulièrement présent au sein de la Foire, afin d'accompagner les professionnels français et étrangers dans leurs échanges.

Cet accompagnement se concrétise, entre autres, par un soutien à certains organismes interprofessionnels, comme le Bureau international de l'édition française (BIEF), opérateur commun des éditeurs et des pouvoirs publics pour le développement des exportations, des échanges et cessions de droits ou des partenariats internationaux. Par ailleurs, le CNL apporte sa contribution à certaines initiatives particulières, comme celle de la French Comics Association qui promeut la bande dessinée franco-belge aux États-Unis, à l'occasion du festival French Comics Kiss Better de New York.

En 2017, le CNL a également poursuivi le déploiement de son action internationale, *via* des partenariats bilatéraux avec certains pays, afin de partager les bonnes pratiques en matière de soutien à la chaîne du livre et de structuration d'une politique publique du livre, mais également de transmettre son expertise en ingénierie culturelle. Dans ce cadre, deux séminaires de professionnalisation de jeunes traducteurs ont été organisés : le premier, en partenariat avec l'Institut français d'Alger, le deuxième avec l'Institut culturel roumain.

Le CNL a, en outre, participé activement au volet « livre » du jumelage, porté dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union européenne, entre le ministère français de la Culture et le ministère tunisien de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine (MSCP), en vue d'accompagner sa modernisation, son adaptation aux nouvelles attentes de la société civile et du monde culturel.

Enfin, l'établissement s'est engagé, aux côtés de 22 organisations (soit 19 pays et 21 langues), à poursuivre son appui financier aux programmes de promotion de la traduction littéraire et à intensifier ses échanges d'information et de bonnes pratiques, à travers notamment le réseau ENLIT (European network for literary translation), dont il est membre fondateur.

LES ETUDES

Afin de s'assurer de la pertinence de son action, le CNL s'attache à mieux connaître le secteur dans lequel il évolue, grâce à des études opérationnelles permettant à la fois d'éclairer la profession et de conduire une politique de soutien la plus adaptée possible.

Dans cette optique, le CNL s'est mobilisé en 2017 sur trois études : « Les Français et la lecture », « Le poids et l'impact des manifestations littéraires dans les territoires » et « Les Français et le livre audio ». Parallèlement, le CNL a souhaité mener une enquête de satisfaction auprès des professionnels du livre, bénéficiaires, non bénéficiaires ou bénéficiaires potentiels de ses aides, afin d'améliorer sa qualité de service.

Ipsos

LES FRANÇAIS ET LA LECTURE

Régulièrement, le CNL s'interroge sur les Français, lecteurs ou non, point de jonction de l'ensemble des acteurs en aval de la chaîne du livre.

En effet, si le livre reste le premier bien culturel des Français et la lecture l'une de leurs activités préférées, il n'en demeure pas moins que l'un comme l'autre voient leurs poids s'amenuiser. De vraies questions se posent donc au secteur sur le renouvellement et les appétences des lecteurs effectifs et potentiels.

Dans ce contexte de transformation du secteur et des usages, le CNL a publié en 2017 la deuxième vague de son étude barométrique sur les Français et la lecture, dont la première vague avait été publiée en 2015.

Mené à l'échelle nationale, ce baromètre bisannuel, confié à l'institut Ipsos, interroge par téléphone 1 000 personnes représentatives de la population française des plus de 15 ans et vise à :

- mesurer les pratiques et les perceptions des Français en matière de livre et de lecture ;
- comprendre les perceptions, les motivations et les freins à lire des livres ;
- identifier les leviers qui amènent les Français à la lecture ou ceux qui les amèneraient à renouer un lien avec la lecture.

Les Français lisent !

- Les Français lisent malgré une nette digitalisation des pratiques, notamment chez les femmes et les plus jeunes.
- La lecture reste avant tout un loisir, pratiqué de plus en plus hors de chez soi.
- Les lecteurs privilégient toujours la littérature, mais également les livres pratiques.
- L'achat de livres se fait selon l'auteur, des recommandations, le sujet ou le résumé.
- L'achat de livres neufs en librairie est toujours très important, mais ralenti par le développement de nouveaux modes de procuration comme les achats en ligne ou les réseaux de seconde main.
- La transmission entre parents-enfants est toujours aussi essentielle.
- Le manque de temps des Français reste prégnant, mais ils souhaiteraient réellement lire plus. D'ailleurs, s'ils avaient plus de temps, la lecture serait l'une des trois activités plébiscitées.
- *In fine*, la lecture représente une véritable valeur refuge

L'étude complète est téléchargeable et feuilletable sur le site Internet du CNL.

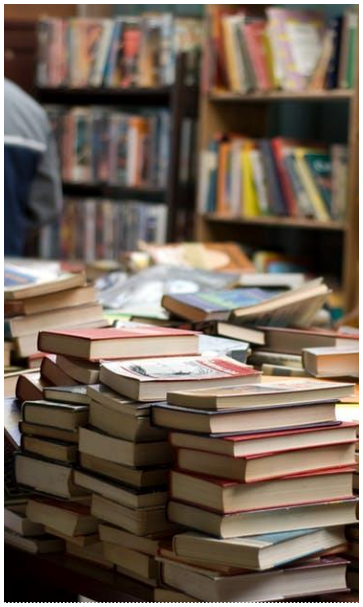

PwC

LE POIDS ET L'IMPACT DES MANIFESTATIONS LITTERAIRES SOUTENUES PAR LE CNL DANS LES TERRITOIRES

Essentielles dans la rencontre entre le livre et les publics, les manifestations littéraires jouent un rôle majeur en matière d'éducation, de formation de l'esprit critique ou de mieux vivre ensemble, leur permettant de s'inscrire pleinement dans les dynamiques locales.

Pourtant, certaines d'entre elles se trouvent parfois fragilisées par de nouvelles priorités ou de nouveaux choix budgétaires.

Dans ce contexte, aux perspectives mouvantes et incertaines, le CNL a souhaité mesurer le poids et l'impact des manifestations littéraires qu'il soutient dans les territoires pour *in fine* mieux les accompagner.

Confiée au cabinet PricewaterhouseCoopers France (PwC) et finalisée en décembre 2017, cette étude s'est attachée à dresser un état des lieux des manifestations soutenues par le CNL ; à apprécier la contribution réelle des manifestations littéraires au rayonnement et à l'attractivité d'une ville ou d'un territoire ; à identifier d'éventuels besoins ou nouvelles contraintes des manifestations littéraires.

A cette fin, une double méthodologie a été mobilisée : quantitative, à travers l'analyse de bases de données institutionnelles et de données issues des questionnaires administrés à un échantillon de 50 manifestations littéraires ; qualitative, à travers une cinquantaine d'entretiens auprès de 10 manifestations *focus* et de leurs partenaires.

Les manifestations littéraires sont essentielles aux territoires

- Facteur de notoriété et de visibilité pour un territoire et ses partenaires, les manifestations littéraires contribuent à la notoriété des acteurs de la filière du livre et constituent une vitrine pour les partenaires privés. Elles sont une image de marque, véritable argument de marketing territorial.

- Outil de mieux vivre ensemble, les manifestations littéraires jouent un rôle actif dans l'animation culturelle et sociale des territoires. Elles sont un objet de fierté, générateur de lien social et de mobilisation locale.

- Apport au dynamisme économique local, les manifestations littéraires ont un impact positif pour les librairies, les éditeurs et les auteurs. Elles sont une source avérée de revenus pour le territoire local et ont un impact ponctuel mais réel sur l'emploi.

- Opportunité de renforcer les synergies des acteurs locaux et de la filière du livre, les manifestations littéraires sont un rendez-vous incontournable, tant pour les professionnels du livre que pour les acteurs publics et privés d'un territoire.

- Concrétisation d'un enjeu politique fort pour l'accès de chacun au livre et à la lecture, les manifestations littéraires sont largement tournées vers le grand public et se mobilisent fortement sur l'éducation artistique et culturelle (EAC), mais aussi sur les publics empêchés ou éloignés du livre.

Pour continuer à assurer leur rôle majeur dans les territoires, les manifestations littéraires ont, dès à présent, besoin de garantir la pérennité de leurs ressources financières et d'assurer efficacement la sécurité des publics accueillis, dans un contexte budgétaire plus contraint.

L'étude complète est téléchargeable et feuilletable sur le site Internet du CNL.

Ipsos

LES FRANÇAIS ET LE LIVRE AUDIO

Le développement du livre audio représente une opportunité nouvelle de garder fidèle à l'univers du livre et de la lecture toute une génération mobile, sollicitée par d'autres formes de loisirs. Forme ancienne de lecture, elle devient moderne par sa dématérialisation grâce à des équipements largement répandus. Au-delà des chiffres du marché du livre audio, en France et à l'étranger, la commission livre audio du Syndicat national de l'édition (SNE) a souhaité produire, avec le soutien du CNL, une étude pour mieux connaître les audio-lecteurs et les usages d'écoute de livres audio.

Menée à l'échelle nationale, cette étude, confiée à l'institut Ipsos, interroge en ligne 2 000 personnes représentatives de la population française des 16-75 ans et vise à :

- mesurer les pratiques des Français en matière de livre audio ;
- dresser des profils de lecteurs actuels et potentiels ;
- comprendre les perceptions, les motivations et les freins vis-à-vis du livre audio ;
- identifier les leviers qui amèneraient les Français à se tourner vers le livre audio.

Les Français sont intéressés par les livres audio

- Une pratique d'écoute aujourd'hui occasionnelle, principalement à domicile et au format CD, mais envisagée de manière plurielle par le public potentiel.

- Les lecteurs de livres audio plébiscitent les mêmes genres qu'au format papier (romans policiers, romans contemporains, œuvres de la littérature classique, romans de science-fiction…), quand le public potentiel se projette sur une plus grande diversité de genres.

- Les lecteurs choisissent leurs livres audio d'abord selon le sujet et la voix de l'interprète ; l'auteur n'entrant que minoritairement en ligne de compte.

- De forts préjugés des non-lecteurs de livres audio vis-à-vis de ce mode de lecture, tandis que les lecteurs de livres audio en perçoivent de nombreux bénéfices (faire d'autres activités en même temps, activité en situation de mobilité…)

Les jeunes connaissent, écoutent et plébiscitent les livres audio

- Les parents d'enfants de moins de 15 ans sont intéressés par les livres audio.

- Une pratique d'écoute plus régulière, principalement au format CD, majoritairement axée sur les livres illustrés sonorisés.

- Des critères de choix des livres audio différenciés selon qu'on est parent ou enfant (sujet, héros ou caractère pédagogique).

- Les parents d'enfants lecteurs de livres audio reconnaissent de nombreux bénéfices à ce mode de lecture qui occupe calmement les enfants, développe l'imagination, donne le goût de la lecture, renforce la compréhension du langage et du texte, améliore le vocabulaire…

Alors que l'usage de livres audio ne cesse d'augmenter à l'étranger notamment aux États-Unis, son potentiel de développement en France est important. En élargissant sa diffusion, le livre audio deviendra accessible au plus grand nombre, apportant ainsi une nouvelle dimension au plaisir de lire.

L'étude complète est téléchargeable et feuilletable sur le site Internet du CNL.

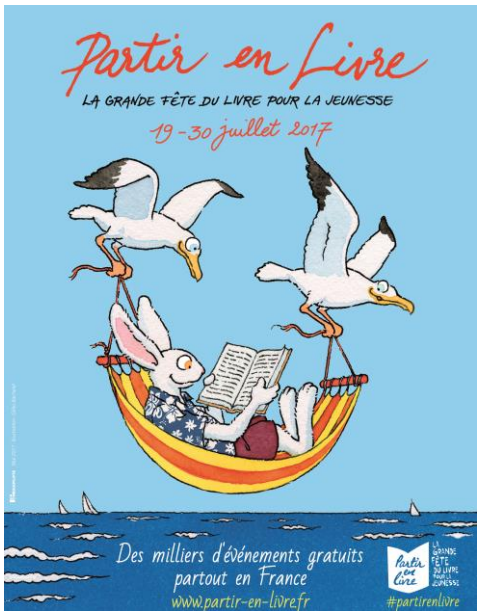

PARTIR EN LIVRE,
LA GRANDE FETE DU LIVRE POUR LA JEUNESSE

Souhaitée par le ministère de la Culture et de la Communication en 2015, la grande fête du livre pour la jeunesse est, depuis, conçue et mise en œuvre par le CNL, avec pour ambition de créer une véritable « nation de lecteurs ».

Dans cette optique, le CNL s'attache à faire évoluer l'image du livre, en l'associant au plaisir de lire ; à se saisir d'une période de temps libre, de loisirs, de vacances en famille, où les enfants « déconnectés du livre scolaire » lisent plus volontiers ; à faciliter l'accès au livre pour démythifier le support ; à apporter le livre aux jeunes, sur leurs lieux de vacances ou à proximité de chez eux pour ceux qui ne partent pas ; à toucher les publics les plus empêchés et éloignés du livre, notamment dans les territoires périurbains ou ruraux en difficulté ; à soutenir la littérature de jeunesse sans porter de jugement de valeur sur ce qui est lu. Une telle opération est également un moyen unique de soutenir l'ensemble de la profession.

La grande fête du livre pour la jeunesse donne accès au livre sous toutes ses formes, pour tous, dès le plus jeune âge, sur tout le territoire, dans un esprit ludique, tout en répondant au double besoin de proximité et de liberté des organisateurs.

Déployée du 19 au 30 juillet 2017, partout en France, à travers plus de 4 000 opérations gratuites, la troisième édition de *Partir en livre* a rassemblé plus de 500 000 personnes, confirmant le très bon accueil des deux premières éditions.

La réussite de *Partir en livre* tient notamment :

- à l'engagement fort des nombreux partenaires nationaux et locaux (53 au total) ;
- à une réelle appropriation sur le terrain, où chacun a pu se sentir concerné et devenir acteur, des professionnels de la chaîne du livre, aux réseaux d'éducation populaire, en passant par le milieu associatif, le monde du tourisme ou le public ;
- à la structuration de la fête, par une grande opération de lancement, une labellisation d'événements soutenus financièrement par le CNL, un référencement des manifestations proposées dans ce cadre et la mise en œuvre d'événements spécifiques par des partenaires ;
- à la mise à disposition d'outils et de supports de promotion et de communication par le CNL (kits de communication, site Internet dédié, réseaux sociaux, etc.), pour tous les événements référencés.
- au partenariat avec le Centre de promotion du livre de jeunesse (CPLJ), en charge de la mobilisation des réseaux et du public, et de l'organisation du parc d'attractions littéraires sur lequel a eu lieu l'événement de lancement de *Partir en livre*.

Alliant qualité des animations, liberté dans l'organisation et objectifs ambitieux, *Partir en livre* répond à une attente. La fête, désormais inscrite à l'agenda des manifestations nationales du ministère de la Culture, bénéficie d'un potentiel de développement important, lui permettant de s'installer définitivement dans le paysage estival des Français, à l'instar des grandes fêtes culturelles nationales.

LE SALON DU LIVRE DE PARIS

Du 24 au 27 mars 2017, le Centre national du livre a participé à la 37e édition de Livre Paris, à travers des espaces d'accueil ou d'échanges pour les professionnels et un amphithéâtre modulable de 180 places dédié à la programmation grand public.

A cette occasion, le CNL a valorisé son histoire et ses missions par une exposition grand public, une exposition professionnelle reproduisant les 20 épisodes du feuilleton « Le Saviez-vous ? » - sur l'histoire, les missions et les actions du CNL - et la diffusion en continu du film d'animation décalée « Le CNL, 70 ans de création ».

Par ailleurs, la programmation du CNL s'est articulée autour de 12 rencontres grand public sur le thème « Un monde en quête de sens » ; 5 grands débats professionnels sur le thème « Le livre demain », interrogeant les acteurs sur l'avenir des métiers du livre ; 4 rencontres en partenariat avec la Société des gens de lettres (SGDL), l'association Lire et faire lire, l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF)/l'Ecole des traducteurs littéraire (ETL) et l'ambassade du Brésil en France.

Une attention particulière a également été portée à la jeunesse, à travers différentes actions spécifiques :

- la distribution de Chèques Lire, de 12 € chacun, offerts à plus de 5 000 écoliers et collégiens, soitr un montant total de 64 000 € ;
- la programmation de 4 rencontres à destination des plus jeunes ;
- un espace ludique aux couleurs de *Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse*, avec une animation *flipbook*.

Au total, le CNL a proposé 25 rencontres, avec 76 intervenants (dont 45 auteurs français) et près 27 maisons d'édition représentées.

Outre le succès qualitatif de cette programmation riche et variée, le stand du CNL a connu un réel succès, avec une fréquentation particulièrement élevée, totalisant plus de 4 000 spectateurs.

70 ANS AU SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE

70 ans après la création de la Caisse nationale des lettres, le Centre national du livre a célébré son anniversaire, sur 2016-2017, à travers une communication et une programmation littéraire spécifiques, lui permettant de mettre en lumière son histoire, ses missions et son rôle au sein du secteur du livre.

La campagne de communication s'est déclinée autour de trois dispositifs : un logo événementiel, un feuilleton sur les réseaux sociaux et un film d'animation institutionnel. Passant en revue de manière décalée les 70 ans d'existence de l'établissement, ce film a largement été diffusé en ligne et lors des manifestations littéraires aidées par le CNL. Parallèlement, le feuilleton hebdomadaire, intitulé « Le saviez-vous ? », est revenu de façon ludique sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook et Instagram) sur l'histoire du CNL, ses missions et ses actions.

Ce volet numérique a été complété par une programmation événementielle autour de quatre thématiques. Lancée fin 2016 pour se clôturer en octobre 2017, cette saison littéraire s'est attachée à montrer la vitalité de la création littéraire contemporaine, à travers tous les genres et styles explorés par les 45 intervenants des 14 rencontres programmées.

Cet anniversaire a permis de fêter avant tout la création littéraire dans toute sa variété : la poésie, le roman, le théâtre, mais aussi les sciences humaines et sociales, la bande dessinée, le roman noir, la littérature jeunesse, sans oublier les grands écrivains étrangers et leurs traducteurs.

LES MOYENS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

GRANDES MASSES BUDGETAIRES

En M€	2016	2017	écart M€ 16-17	évol. % 16-17
Taxes	29,86	26,91	-2,95	-9,9%
Autres recettes	1,36	0,38	-0,98	-72,1%
dont reprises provisions et amortissements	*1,14*	*0,19*	*-0,95*	*-83,3%*
Total recettes	**31,22**	**27,29**	**-3,93**	**-12,6%**
Personnel	3,21	3,22	0,01	0,3%
Fonctionnement	3,67	2,98	-0,69	-18,8%
dont dotations provisions et amortissements	*1,40*	*0,38*	*-1,02*	*-72,9%*
Interventions	23,52	22,65	-0,87	-3,7%
Total dépenses	**30,40**	**28,85**	**-1,55**	**-5,1%**
Résultat net	**0,82**	**-1,56**		

Source : compte financier 2017

Pour mémoire, à compter du 1er janvier 2016, comme d'autres établissements publics, le Centre national du livre a mis en œuvre et appliqué le décret n° 2012-1246, du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Depuis, l'activité de l'établissement est donc analysée au regard de la nomenclature GBCP, selon des périmètres sensiblement différents de ceux des exercices précédents, rendant inopérants les comparatifs pluriannuels longs et détaillés.

En 2017, en raison principalement de recettes moins importantes que prévu, suite à deux dégrèvements importants survenus en fin d'année, du fait d'un contentieux de taxes latent depuis plusieurs années, le CNL affiche un résultat déficitaire.

REPARTITION DES RECETTES

En M€	2016	2017	écart M€ 16-17	évol. % 16-17
Taxes	29,86	26,91	-2,95	-9,9%
Autres recettes	1,36	0,38	-0,98	-72,1%
dont reprises provisions et amortissements	*1,14*	*0,19*	*-0,95*	*-83,3%*
Total recettes	**31,22**	**27,29**	**-3,93**	**-12,6%**

Source : compte financier 2017

Pour mener à bien ses missions, le CNL bénéficie du produit de deux taxes fiscales qui lui sont affectées : une taxe sur le chiffre d'affaires des éditeurs et une taxe sur les appareils de reproduction et d'impression. L'établissement ne percevant plus de subvention du ministère de la Culture, au titre de son fonctionnement ou de différents transferts de compétences, ces taxes constituent son unique ressource (sauf ressources exceptionnelles et/ou marginales).

En 2017, ces taxes ont constitué 99 % des ressources du CNL, avec un montant de recettes encaissées nettes de 26,91 M€, soit une baisse par rapport à 2016 (29,86 M€).

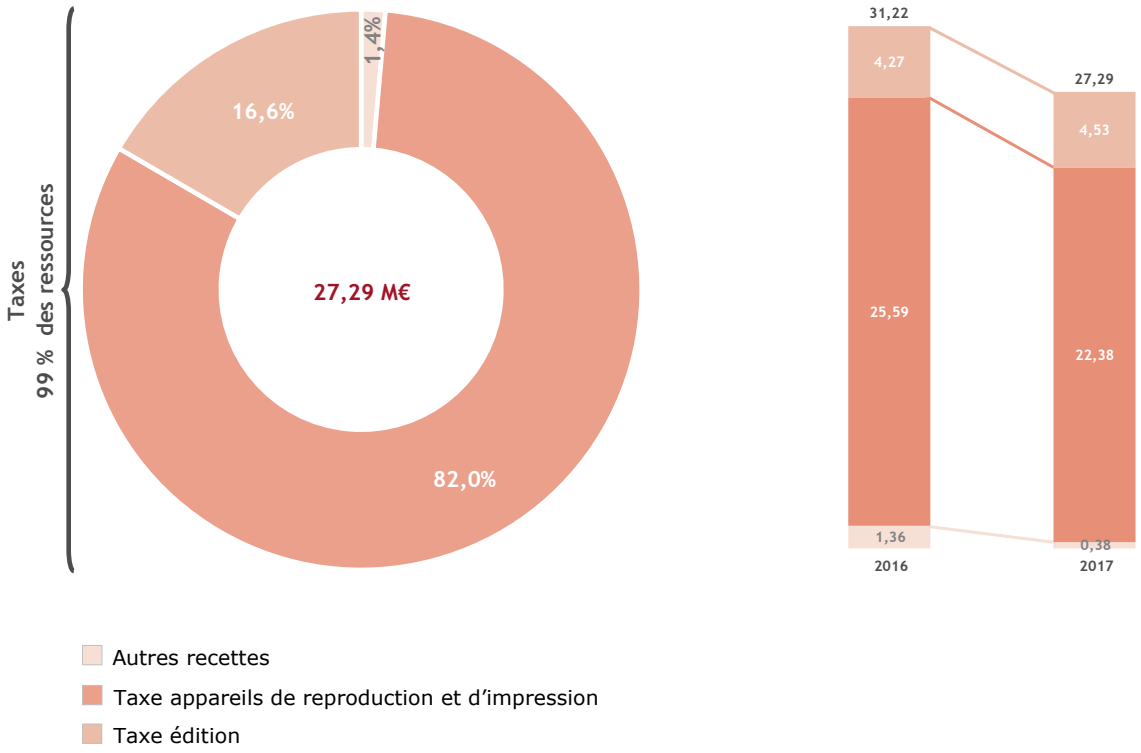

Répartition des taxes

En M€	2013	2014	2015	2016	2017	écart M€ 16-17	évol. % 16-17
Reproduction et imp.	29,39	26,30	27,73	25,59	22,38	-3,21	-12,5%
Edition	5,28	4,67	4,54	4,27	4,53	0,26	6,1%
Total taxes brutes	**34,67**	**30,97**	**32,27**				
Frais de gestion	1,39	1,24	1,29				
Remboursement de taxes	0,30	0,34	1,50				
Total taxes nettes*	**32,98**	**29,39**	**29,48**	**29,86**	**26,91**	**-2,95**	**-9,9%**

Source : compte financier 2017

*Depuis l'exercice 2016, les taxes affectées au CNL sont comptabilisées conformément aux prescriptions de la Loi de finances, à savoir pour le montant effectivement encaissé (en net), et sont rattachés à l'exercice sur lequel l'encaissement effectif est intervenu.

De nature redistributrice, la taxe « édition » est perçue au taux de 0,2 % et concerne les ventes d'ouvrages en librairie. Elle est due par les éditeurs dont le chiffre d'affaires annuel « vente livres » est supérieur à 76 300 €. De nature compensatrice, au regard du préjudice subi par les éditeurs et les auteurs, la taxe « reproduction et impression » est perçue au taux de 3,25 % et concerne les ventes d'appareils de reprographie, de reproduction et d'impression. Comme pour les autres opérateurs, ces recettes fiscales sont désormais plafonnées par la loi de finances, à 5,3 M€ pour la taxe édition et à 29,4 M€ pour la taxe reproduction et impression.

Alors que les rentrées de taxes étaient conformes aux prévisions tout au long de l'année, deux dégrèvements survenus fin 2017, liés à un contentieux de taxes, ont impacté fortement à la baisse le solde total de ces recettes.

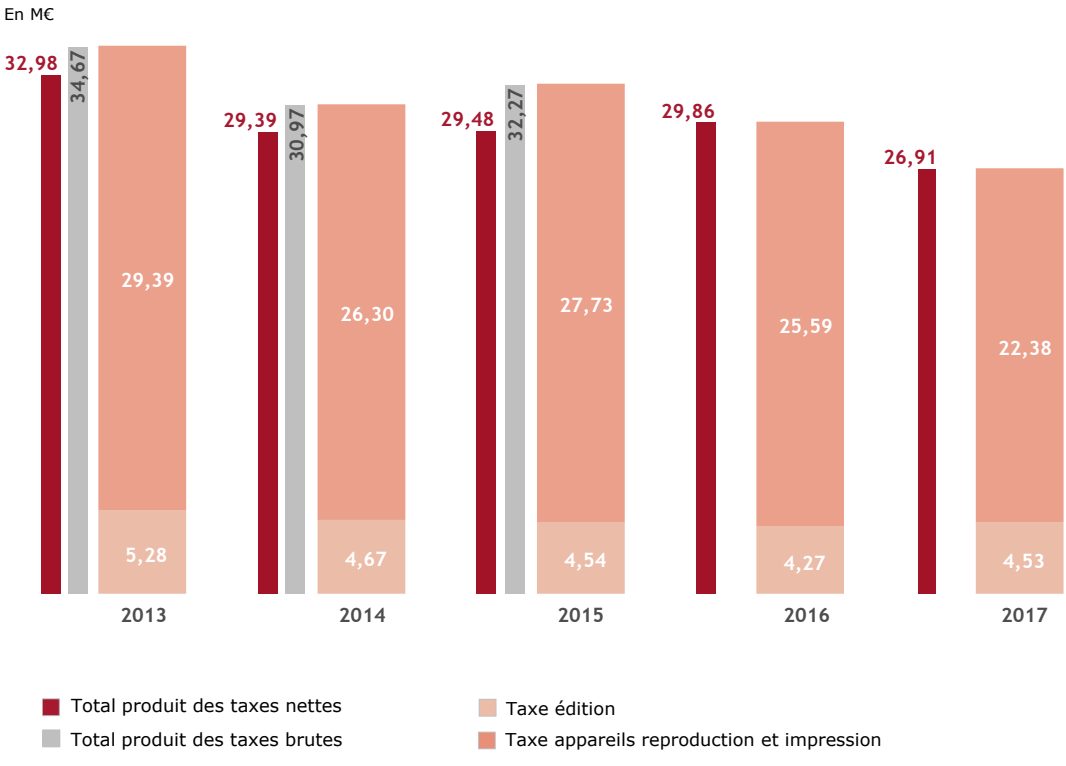

REPARTITION DES DEPENSES

En M€	2016	2017	écart M€ 16-17	évol. % 16-17
Personnel	3,21	3,22	0,01	0,3%
Fonctionnement	3,67	2,98	-0,69	-18,8%
dont dotations provisions et amortissements	*1,40*	*0,38*	*-1,02*	*-72,9%*
Interventions	23,52	22,65	-0,87	-3,7%
Total dépenses	**30,40**	**28,85**	**-1,55**	**-5,1%**
Résultat net	**0,82**	**-1,56**		

Source : compte financier 2017

En matière de personnel, les dépenses sont stables par rapport à 2016, s'établissant à 3,22 M€ pour la seule masse salariale, notamment grâce à une bonne anticipation des recrutements permettant de limiter le recours aux agents temporaires.

En matière de dépenses de fonctionnement, à 2,6 M€ (hors dotations aux provisions et amortissements), le CNL a poursuivi ses efforts de réduction sur certains postes, par des économies substantielles en matière de téléphonie, copieurs ou nettoyage des locaux. Par ailleurs, l'installation d'équipements plus économes en énergie a permis de réduire la consommation d'électricité de 12 % par rapport à 2016.

En termes d'investissements, les dépenses ont été plus élevées qu'en 2016, en raison de chantiers importants portant sur l'acquisition d'une solution progicielle de gestion et de suivi des aides, le remplacement partiel du parc informatique et les travaux de rénovation des locaux du troisième étage.

Une gestion particulièrement rigoureuse a permis de maîtriser les dépenses au sein de ces trois enveloppes et de préserver les interventions (subventions), premier poste de dépenses du CNL, à hauteur de 22,65 M€.

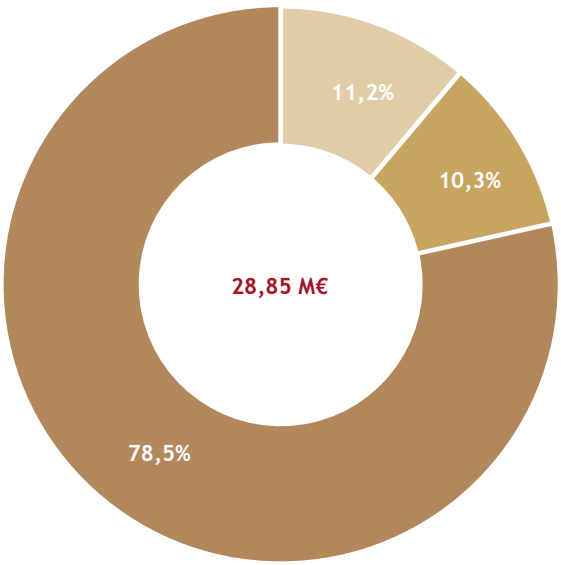

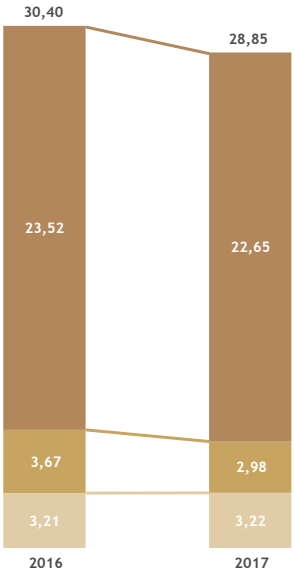

Personnel
Fonctionnement
Interventions

L'ORGANISATION DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Etablissement public administratif sous tutelle du ministère de la Culture, le CNL est dirigé par un président de plein exercice, nommé par le Président de la République, pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois[1].

Le président du CNL préside le conseil d'administration où siègent deux membres du Parlement, huit représentants de l'Etat (ministères de la Culture, du Budget, des Affaires étrangères et du développement international, de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche), neuf représentants des professions et activités littéraires (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, professionnels des bibliothèques), deux personnalités qualifiées et un représentant du personnel.

Ce conseil d'administration fixe les compétences et les modalités de fonctionnement du collège des présidents de commissions, des commissions elles-mêmes ou des comités, qui sont organisés par thématique et rassemblent plus de 300 spécialistes (écrivains, universitaires, journalistes, chercheurs, traducteurs, critiques, éditeurs, libraires, bibliothécaires, animateurs de la vie littéraire…). Ces spécialistes étudient et émettent un avis sur les demandes d'aide soumises à la décision du président.

Le président du CNL est également ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement qu'il dirige. Il est assisté d'une directrice générale (nommée par arrêté de la ministre chargée de la Culture). L'établissement est, par ailleurs, organisé en quatre départements (affaires générales, création, diffusion, relations extérieures) auxquels s'ajoutent un pôle de secrétariat et un pôle de chargés de mission sur les questions transversales (numérique et études).

Depuis 2014, le CNL dispose d'un effectif de 66 équivalents temps plein, composé de 50 titulaires ou contractuels émargeant sur budget propre et de 16 titulaires ou contractuels émargeant sur celui ministère de la Culture.

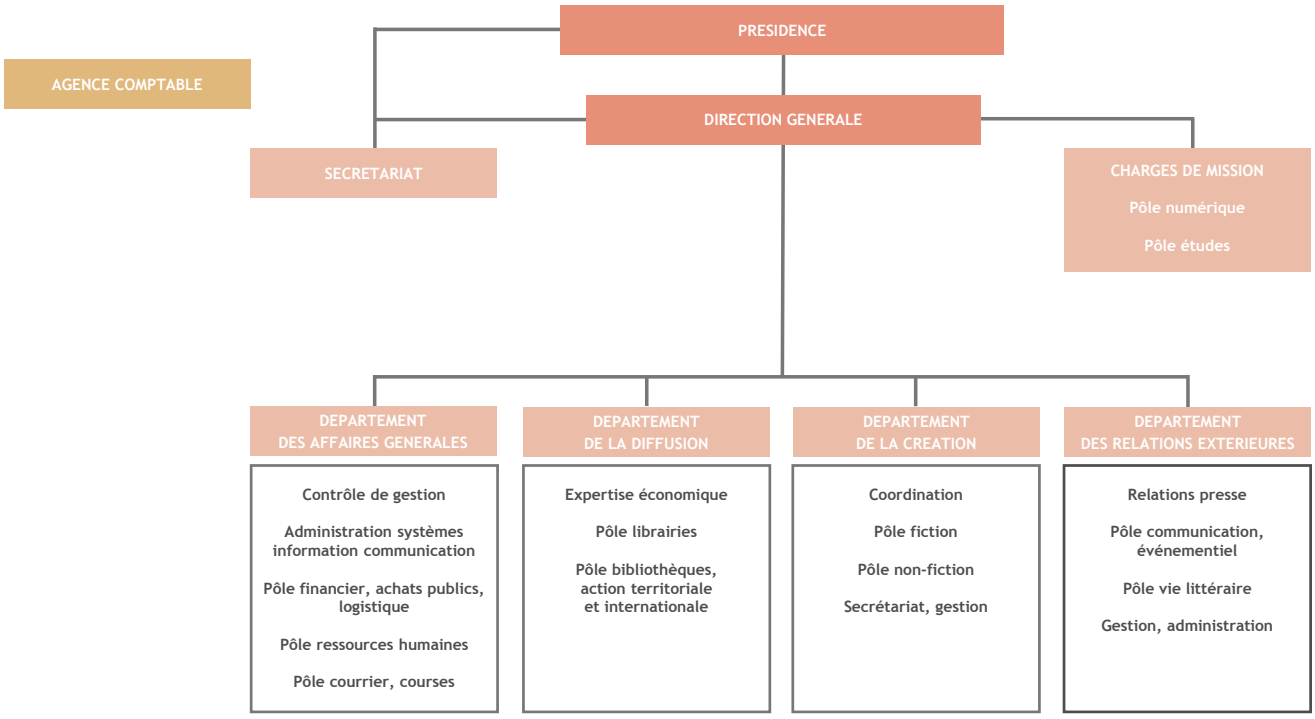

[1] *cf.* décret n° 2015-1331 du 22 octobre 2015.

REPARTITION DETAILLEE DES AIDES ATTRIBUEES DE 2015 A 2017, PAR NATURE DE BENEFICIAIRE

	Nombre d'aides			Montants alloués			Evolution nombre d'aides			Evolution montants		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	15-16	16-17	15-17	15-16	16-17	15-17
Total général	**2 413**	**2 232**	**2 227**	**26 296 536 €**	**26 552 276 €**	**24 475 162 €**	***-7,5%***	***-0,2%***	***-7,7%***	***1,0%***	***-7,8%***	***-6,9%***
Auteurs et traducteurs	**302**	**270**	**302**	**2 115 800 €**	**2 050 000 €**	**2 288 000 €**	**-10,6%**	**11,9%**	**0,0%**	**-3,1%**	**11,6%**	**8,1%**
Bourses auteurs (création, résidences)	214	199	220	1 705 000 €	1 682 000 €	1 898 000 €	-7,0%	10,6%	2,8%	-1,3%	12,8%	11,3%
Bourses traducteurs (traduction, séjour)	64	49	62	230 500 €	196 000 €	220 000 €	-23,4%	26,5%	-3,1%	-15,0%	12,2%	-4,6%
Allocations annuelles auteurs	23	21	19	168 300 €	160 000 €	152 000 €	-8,7%	-9,5%	-17,4%	-4,9%	-5,0%	-9,7%
Bourse Cioran	1	1	1	12 000 €	12 000 €	18 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%
Editeurs hors revues	**1 091**	**1 028**	**1 005**	**5 175 497 €**	**5 954 513 €**	**5 202 050 €**	**-5,8%**	**-2,2%**	**-7,9%**	**15,1%**	**-12,6%**	**0,5%**
Subventions à la publication	557	466	449	1 993 476 €	2 277 932 €	2 117 650 €	-16,3%	-3,6%	-19,4%	14,3%	-7,0%	6,2%
Traduction (intraduction)	266	266	272	1 317 999 €	1 222 184 €	1 231 970 €	0,0%	2,3%	2,3%	-7,3%	0,8%	-6,5%
Traduction (extraduction)	210	251	227	489 434 €	692 061 €	627 380 €	19,5%	-9,6%	8,1%	41,4%	-9,3%	28,2%
Développement numérique (production livres numériques, services numériques éditeurs, numérisation docs sous droits, publication numérique...)	52	39	19	1 049 588 €	1 292 336 €	627 950 €	-25,0%	-51,3%	-63,5%	23,1%	-51,4%	-40,2%
Promotion des publications et des auteurs			32			202 100 €	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Prêts économiques éditeurs	6	6	6	325 000 €	470 000 €	395 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	44,6%	-16,0%	21,5%
Revues	**226**	**204**	**195**	**832 432 €**	**811 940 €**	**817 420 €**	**-9,7%**	**-4,4%**	**-13,7%**	**-2,5%**	**0,7%**	**-1,8%**
Revues fonctionnement	211	197	191	788 900 €	785 240 €	798 970 €	-6,6%	-3,0%	-9,5%	-0,5%	1,7%	1,3%
Revues numérisation	15	7	4	43 532 €	26 700 €	18 450 €	-53,3%	-42,9%	-73,3%	-38,7%	-30,9%	-57,6%
Librairies	**374**	**356**	**327**	**3 068 351 €**	**3 394 185 €**	**2 793 709 €**	**-4,8%**	**-8,1%**	**-12,6%**	**10,6%**	**-17,7%**	**-9,0%**
Subventions économiques aux librairies	38	46	32	506 000 €	596 000 €	384 000 €	21,1%	-30,4%	-15,8%	17,8%	-35,6%	-24,1%
Prêts économiques librairies	40	47	33	1 330 000 €	1 603 000 €	1 248 000 €	17,5%	-29,8%	-17,5%	20,5%	-22,1%	-6,2%
Valorisation des fonds	213	198	180	886 000 €	930 000 €	810 000 €	-7,0%	-9,1%	-15,5%	5,0%	-12,9%	-8,6%
Librairies francophones à l'étranger	79	65	82	279 351 €	265 185 €	351 709 €	-17,7%	26,2%	3,8%	-5,1%	32,6%	25,9%
Groupements de librairies	4			67 000 €			-100,0%	#DIV/0!	-100,0%	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%
Bibliothèques	**170**	**153**	**164**	**6 844 636 €**	**6 072 486 €**	**5 103 906 €**	**-10,0%**	**7,2%**	**-3,5%**	**-11,3%**	**-16,0%**	**-25,4%**
Diffusion auprès des publics empêchés	156	151	163	644 504 €	542 486 €	603 906 €	-3,2%	7,9%	4,5%	-15,8%	11,3%	-6,3%
Bibliothèque nationale de France	13	2	1	6 200 000 €	5 530 000 €	4 500 000 €	-84,6%	-50,0%	-92,3%	-10,8%	-18,6%	-27,4%
Fonds en bibliothèques à l'étranger	1			132 €			-100,0%	#DIV/0!	-100,0%	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%
Manifestations littéraires	**196**	**172**	**184**	**2 407 940 €**	**2 166 300 €**	**2 210 050 €**	**-12,2%**	**7,0%**	**-6,1%**	**-10,0%**	**2,0%**	**-8,2%**
Manifestations littéraires en régions	100	87	96	2 112 000 €	1 991 500 €	1 945 200 €	-13,0%	10,3%	-4,0%	-5,7%	-2,3%	-7,9%
Fête du livre pour la jeunesse	42	63	68	170 540 €	109 600 €	204 850 €	50,0%	7,9%	61,9%	-35,7%	86,9%	20,1%
Printemps des poètes	27	22	20	70 000 €	65 200 €	60 000 €	-18,5%	-9,1%	-25,9%	-6,9%	-8,0%	-14,3%
Association d'amis d'auteurs	27			55 400 €			-100,0%	#DIV/0!	-100,0%	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%
Développement écosystème du livre / Services numériques	**15**	**5**	**1**	**294 680 €**	**66 045 €**	**24 000 €**	**-66,7%**	**-80,0%**	**-93,3%**	**-77,6%**	**-63,7%**	**-91,9%**
Développement numérique (plateformes, services numériques...)	14	5	1	209 680 €	66 045 €	24 000 €	-64,3%	-80,0%	-92,9%	-68,5%	-63,7%	-88,6%
Prêts économiques diffuseurs indépendants	1			85 000 €			-100,0%	#DIV/0!	-100,0%	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%
Conventions territoriales	**20**	**11**	**11**	**737 400 €**	**726 192 €**	**655 979 €**	**-45,0%**	**0,0%**	**-45,0%**	**-1,5%**	**-9,7%**	**-11,0%**
Action territoriale (soutien aux auteurs)	3			18 000 €			-100,0%	#DIV/0!	-100,0%	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%
Action territoriale (soutien aux éditeurs)	1			10 000 €			-100,0%	#DIV/0!	-100,0%	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%
Action territoriale (soutien aux librairies)	5			19 400 €			-100,0%	#DIV/0!	-100,0%	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%
Action territoriale (conventions territoriales)	11	11	11	690 000 €	726 192 €	655 979 €	0,0%	0,0%	0,0%	5,2%	-9,7%	-4,9%
Structures	**19**	**33**	**38**	**4 819 800 €**	**5 310 615 €**	**5 380 048 €**	**73,7%**	**15,2%**	**100,0%**	**10,2%**	**1,3%**	**11,6%**
Subventions aux structures	19	33	38	4 819 800 €	5 310 615 €	5 380 048 €	73,7%	15,2%	100,0%	10,2%	1,3%	11,6%

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES AIDES 2017, PAR NATURE DE BENEFICIAIRE

	Auteurs		Editeurs		Revues		Libraires		Bibliothèques		Manif. littéraires		Serv. numériques		Structures		TOTAL		% du total	
	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants
PARIS	82	731300 €	633	3 578 700 €	115	546 350 €	32	662 000 €	7	4 527 764 €	10	116 900 €	1	24 000 €	29	4 643 548 €	909	14 830 562 €	40,8%	60,6%
ILE-DE-FRANCE	27	246 500 €	74	324 213 €	21	62 710 €	25	293 000 €	18	108 929 €	10	62 750 €			1	250 000 €	176	1348 102 €	7,9%	5,5%
TOTAL IDF	**109**	**977 800 €**	**707**	**3 902 913 €**	**136**	**609 060 €**	**57**	**955 000 €**	**25**	**4 636 693 €**	**20**	**179 650 €**	**1**	**24 000 €**	**30**	**4 893 548 €**	**1 085**	**16 178 664 €**	**48,7%**	**66,1%**
ETRANGER	**81**	**373 500 €**	**39**	**185 336 €**	**5**	**9 450 €**	**81**	**251 709 €**									**206**	**819 995 €**	**9,3%**	**3,4%**
OCCITANIE	18	190 500 €	46	171858 €	25	93 300 €	27	421000 €	21	39 066 €	18	262 000 €					155	1177 724 €	7,0%	4,8%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	14	101500 €	35	243 525 €	6	31880 €	33	194 000 €	25	86 091€	20	316 000 €			1	200 000 €	134	1172 996 €	6,0%	4,8%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	13	122 000 €	48	218 223 €	3	9 820 €	25	326 000 €	6	83 103 €	18	202 800 €			3	193 000 €	116	1154 946 €	5,2%	4,7%
NOUVELLE-AQUITAINE	14	122 500 €	54	190 006 €	6	15 580 €	22	315 000 €	26	83 709 €	25	402 100 €			1	3 000 €	148	1131895 €	6,6%	4,6%
GRAND EST	9	71500 €	7	41810 €	5	14 540 €	15	122 000 €	7	45 041€	18	195 700 €			1	2 000 €	62	492 591€	2,8%	2,0%
PAYS DE LA LOIRE	8	79 000 €	18	57 150 €			17	177 000 €	10	16 966 €	8	90 500 €			1	50 000 €	62	470 616 €	2,8%	1,9%
NORMANDIE	5	57 700 €	11	41220 €	3	10 420 €	14	215 000 €	3	21376 €	11	85 200 €			1	38 500 €	48	469 416 €	2,2%	1,9%
HAUTS-DE-FRANCE	4	24 500 €	2	3 510 €	5	16 370 €	12	173 000 €	10	36 052 €	14	111000 €					47	364 432 €	2,1%	1,5%
BRETAGNE	13	79 000 €	5	14 180 €			13	83 660 €	14	10 875 €	8	157 500 €					53	345 215 €	2,4%	1,4%
CENTRE-VAL DE LOIRE	8	60 000 €	14	46 440 €			6	98 000 €	10	29 096 €	5	100 000 €					43	333 536 €	1,9%	1,4%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	5	25 000 €	16	59 649 €			10	78 319 €	6	12 701€	8	57 600 €					45	233 269 €	2,0%	1,0%
CORSE			1	8 900 €	1	7 000 €	1	5 000 €			2	11000 €					5	31900 €	0,2%	0,1%
REUNION	1	3 500 €					1	10 000 €			3	8 000 €					5	21500 €	0,2%	0,1%
GUYANE							2	13 000 €			1	6 000 €					3	19 000 €	0,1%	0,1%
GUADELOUPE			1	14 000 €							1	1000 €					2	15 000 €	0,1%	0,1%
MARTINIQUE							2	12 000 €									2	12 000 €	0,1%	0,0%
POLYNESIE FRANCAISE			1	3 330 €							1	8 000 €					2	11330 €	0,1%	0,0%
NOUVELLE-CALEDONIE									1	3 137 €	2	8 000 €					3	11137 €	0,1%	0,0%
MAYOTTE											1	8 000 €					1	8 000 €	0,0%	0,0%
TOTAL	**302**	**2 288 000 €**	**1005**	**5 202 050 €**	**195**	**817 420 €**	**338**	**3 449 688 €**	**164**	**5 103 906 €**	**184**	**2 210 050 €**	**1**	**24 000 €**	**38**	**5 380 048 €**	**2 227**	**24 475 162 €**	**100,0%**	**100,0%**
REGIONS HORS IDF & ETR.	**112**	**936 700 €**	**259**	**1 113 801 €**	**54**	**198 910 €**	**200**	**2 242 979 €**	**139**	**467 213 €**	**164**	**2 030 400 €**	**0**	**0 €**	**8**	**486 500 €**	**936**	**7 476 503 €**	**42,0%**	**30,5%**
OUTRE-MER	**1**	**3 500 €**	**2**	**17 330 €**	**0**	**0 €**	**5**	**35 000 €**	**1**	**3 137 €**	**9**	**39 000 €**	**0**	**0 €**	**0**	**0 €**	**18**	**97 967 €**	**0,8%**	**0,4%**

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES AIDES 2017, EN VOLUME

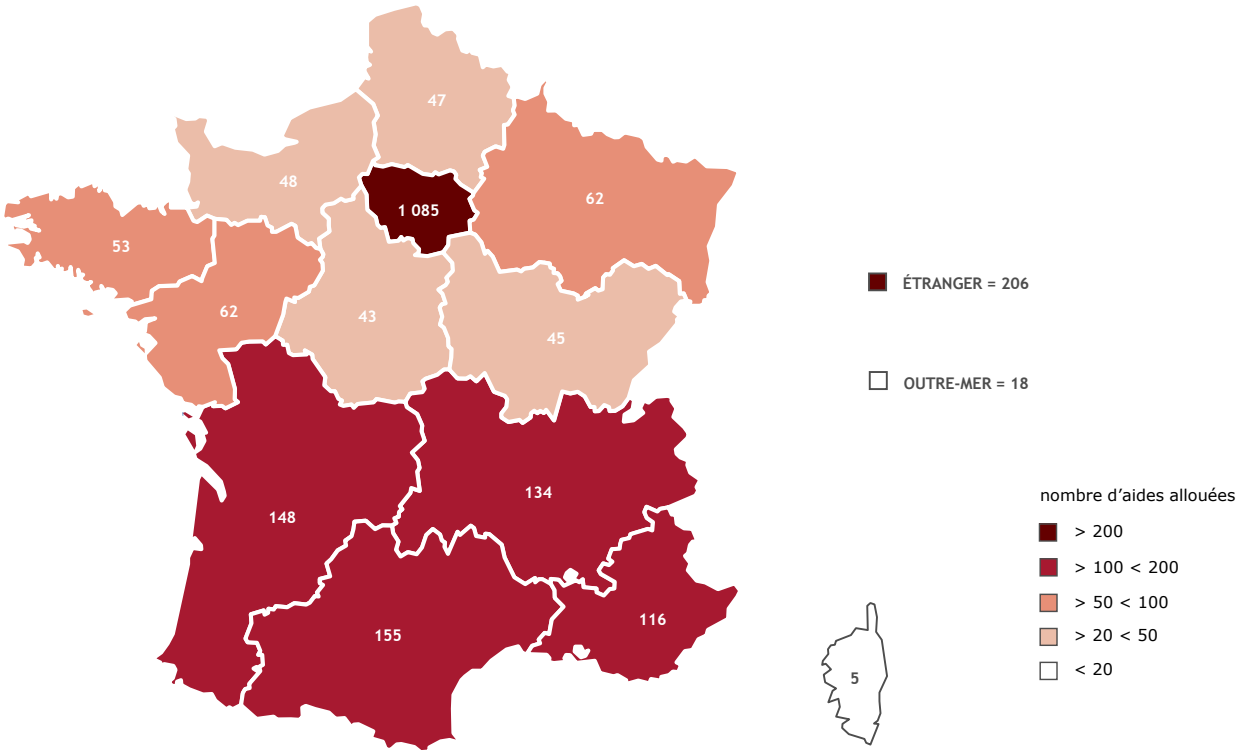

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES AIDES 2017, EN VALEUR

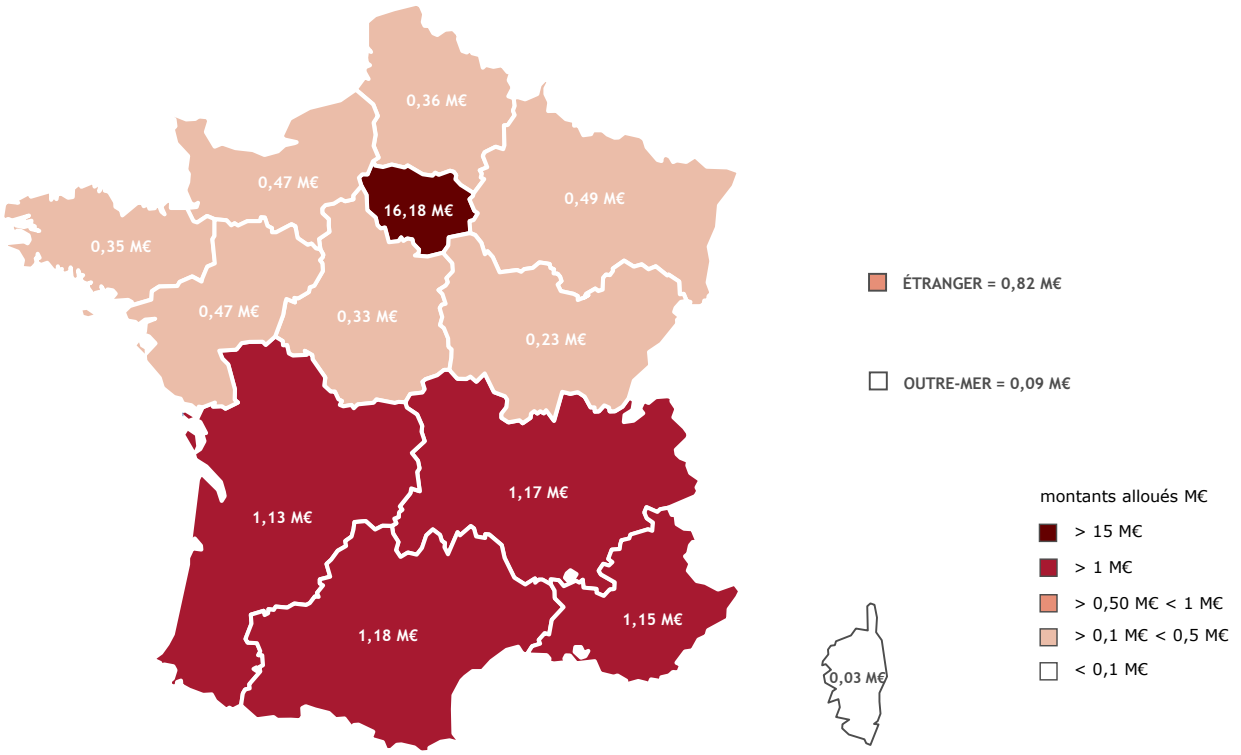

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère
Culture

CENTRE
NATIONAL
DU LIVRE

wwww.centrenationaldulivre.fr

@Centre national du livre
@LeCNL @Le_CNL